

HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES

*"2e journées de l'archéologie",
9 et 10 août 1997*

Bulletin publié par le Foyer Rural le Billot, 14 170 L'Oudon

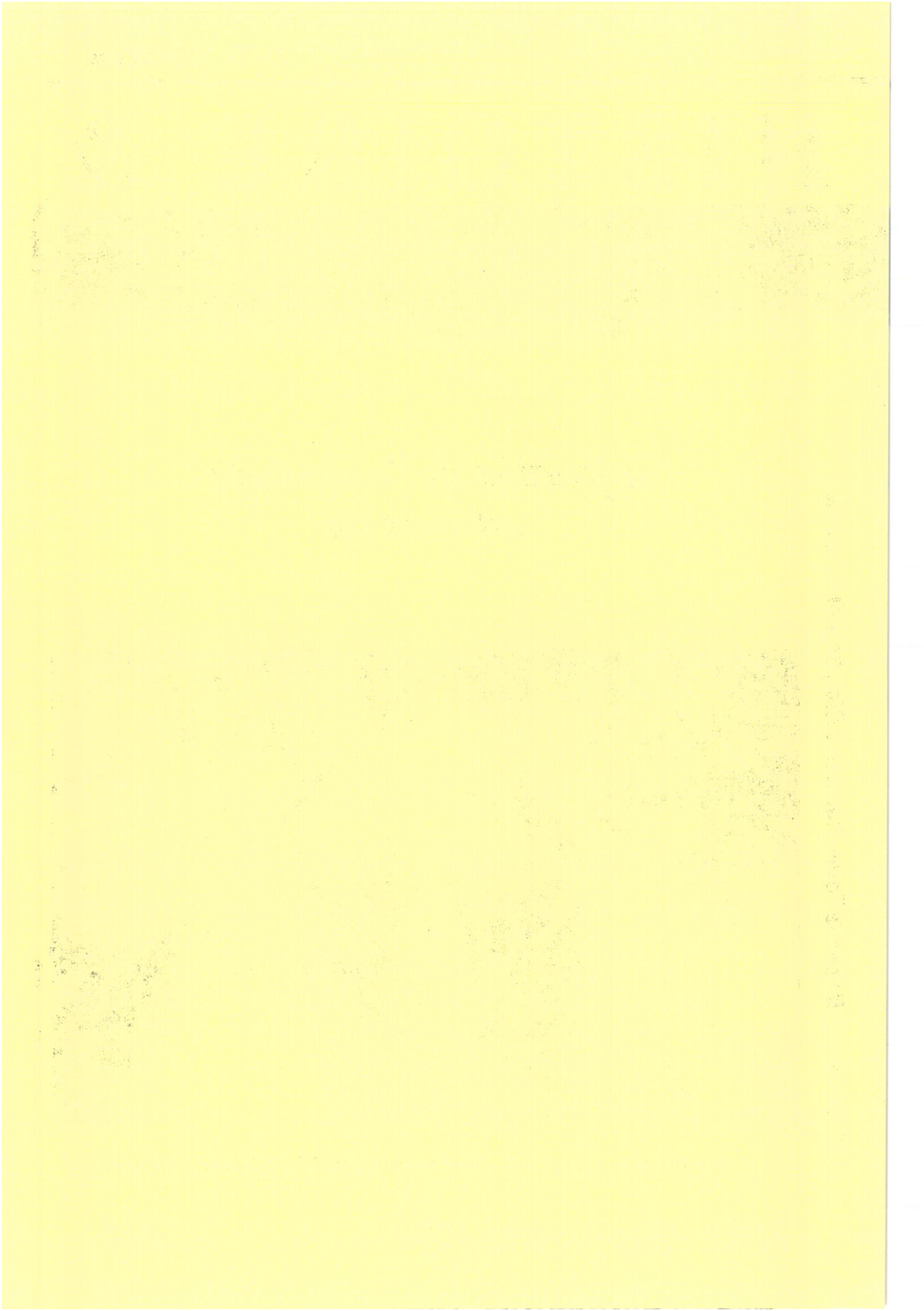


Photo : François Harin

Fouilles archéologiques dans le choeur de l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives

n°59 - Septembre 1997

30 f.



HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

N° 59 - septembre 1997

Sommaire

<i>A nos lecteurs</i>		p. 3
<i>Forum des savoir-faire et de l'archéologie</i>	François Havin	p. 5
<i>Fouilles dans le choeur de l'église abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives</i>	Jean Desloges	p. 9
<i>Le vieux Lisieux, ville ou sanctuaire suburbain premières réflexions</i>	Claude Lemaitre	p. 7
<i>Découverte de quelques sites de hauteur en Pays d'Auge</i>	Jean-Jacques Darthenay	p. 28
<i>Deux nouvelles occupations gauloises en Pays d'Auge</i>	Hubert Lepaumier	p. 31
<i>Fervagues de la toponymie à l'archéologie</i>	Alain Costé	p. 36
<i>Toponymie et archéologie</i>	Dominique Fournier	p. 37
<i>Braconniers, vipériers et taupiers</i>	N.	
<i>Petite chronique judiciaires 1854-1855</i>	Journal Le Normand	p. 53
<i>Heurtevent - L'église</i>	Charles Vasseur	p. 59
<i>Sortie manoirs du 22 juin 1997-Rectificatif</i>	Jack Maneuvrier	p. 63
<i>Courrier des lecteurs</i>		p. 71

un voyage à Caen en 1920-Estimation du pressoir de Saint-Georges-en-Auge en 1825

Imprimerie spéciale: Foyer Rural Le Billot

N° de publication: ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires: 500

Responsables de publication:

Gérant: Jack Maneuvrier

Membres: Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paulette Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Jean et Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Pierre Langue, Danie Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple: 80 F

Abonnement Bienfaiteur avec adhésion à l'Association: 120 F

De nombreux bulletins sont distribués par nos adhérents, en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F pour frais de P et T.

A nos lecteurs

Convocation

L'Assemblée Générale du Foyer Rural Le Billot

se tiendra le samedi 11 octobre 1997 à 18 heures

dans les locaux du Foyer.

Conformément à nos statuts cette annonce tient lieu de convocation.

Ordre du Jour:

- Rapport d'activités
- Compte-rendu financier
- Election du tiers sortant au Conseil d'Administration

Les adhérents de l'association qui souhaiteraient être candidats au Conseil d'Administration doivent déposer leur candidature avant le 4 octobre 1997.

Calendrier

Dimanche 18 octobre à 14 h: randonnée pédestre

Samedi 8 novembre à 14 h 30: peinture sur soie

Samedi 15 novembre à 15 h: préparation de l'exposition 1998

Dimanche 16 novembre à 14 h: randonnée pédestre

Samedi 13 décembre à 14 h 30: peinture sur soie

Pour prendre date

21 juin 1998: Sortie-manoirs, avec repas champêtre, en voitures particulières.

Journées du Patrimoine 20 et 21 septembre 1997

Découvrez les sites, les manoirs, les églises

de la vallée de la Monne

avec l'Association "Les amis de la vallée de la Monne"

Sites à visiter

Sites à voir non visitables

1 Batisa (I.S.M.H.) - Heurtevent
Maison de maîtres édifiée au XVIII^e siècle, remarquable par son harmonieuse simplicité

2 Manoir de La Houlette - Heurtevent
Bâtiment principal du début du XVII^e, façade en colombages et tuiles, assise en silex.
Dépendance en colombages (60 m de long) et annexes : laiterie, étable, écurie, boulangerie, lavoir.
Un exemple de vie autarcique en Pays d'Auge.

3 Eglise de Heurtevent
A voir : le rétable de l'Eglise - L'If du Cimetière (ISMH)

4 Manoir du Coudray - Tortisambert
A l'origine, place forte moyennageuse comme en témoigne la muraille sud encore percée d'une meurtrière. Le Coudray fut rebâti en pans de bois à la fin du XVI^e - A voir : les sculptures du Colombier, la grange dimière et le four à pain.

5 Manoir de Launay Bénard
Dans un cadre reposant, divers types de constructions rurales datant du XVII^e à nos jours : évoquent l'histoire d'une famille enracinée de longue date dans le Pays d'Auge.
A voir : la chapelle - l'ensemble des bâtiments.

6 Manoir de La Varinière
Manoir à pans de bois du début du XVI^e. Admirablement conservé. Les fenêtres à meneaux, ses sculptures, ses accolades et font un très bel exemple de la construction simple mais soignée de l'époque.

7 Manoir de Caudemone

8 Eglise de Saint Basile
Rare exemple subsistant d'une église rurale à pans de bois du XV^e XVI^e, originale par sa charpente flottante, son porche et ses fenêtres carrées.
Samedi 20 septembre : 20 h 30
Concert de chansons françaises contemporaines avec le concours de la Chorale de la Vie de Vincoutiers regroupant une vingtaine de choristes. - Entrée libre.

9 Eglise de Crouettes Vue panoramique

10 Prieuré St Michel - Crouettes
Fondé au X^e siècle par l'Abbaye de Jumièges, magnifique ensemble du XIII^e et du XVIII^e, où autour de la cour claustrale s'organisent la grange dimière, le logis principal, la chapelle, le pressoir, le jardin

11 Manoir de Cauvigny
Ensemble en colombages construit en 1580. Charlotte Corday y passa sa jeunesse et quitta le manoir en Mai 1793 pour ne plus y revenir

12 Manoir de Grand Champ
Manoir style Louis XIII du XVII^e remarquable par la sobriété de ses lignes, l'utilisation des matériaux, pierres et briques, et son aménagement avec de grandes fenêtres ouvrant sur de vastes pièces largement éclairées sans recours. Ce manoir est représentatif de l'ordre qui régnait à cette grande époque.

13 Le Vieux Château du Renouard
Château du XV^e construit sur des fragments d'une forteresse du XI^e - A voir : le Porche du XIII^e - Fresques du XV^e admirablement bien conservées.

14 Eglise de la Chapelle Hte Gruie
Eglise du XVI^e siècle située sur un promontoir dominant les vallées de la Vie et de la Monne.

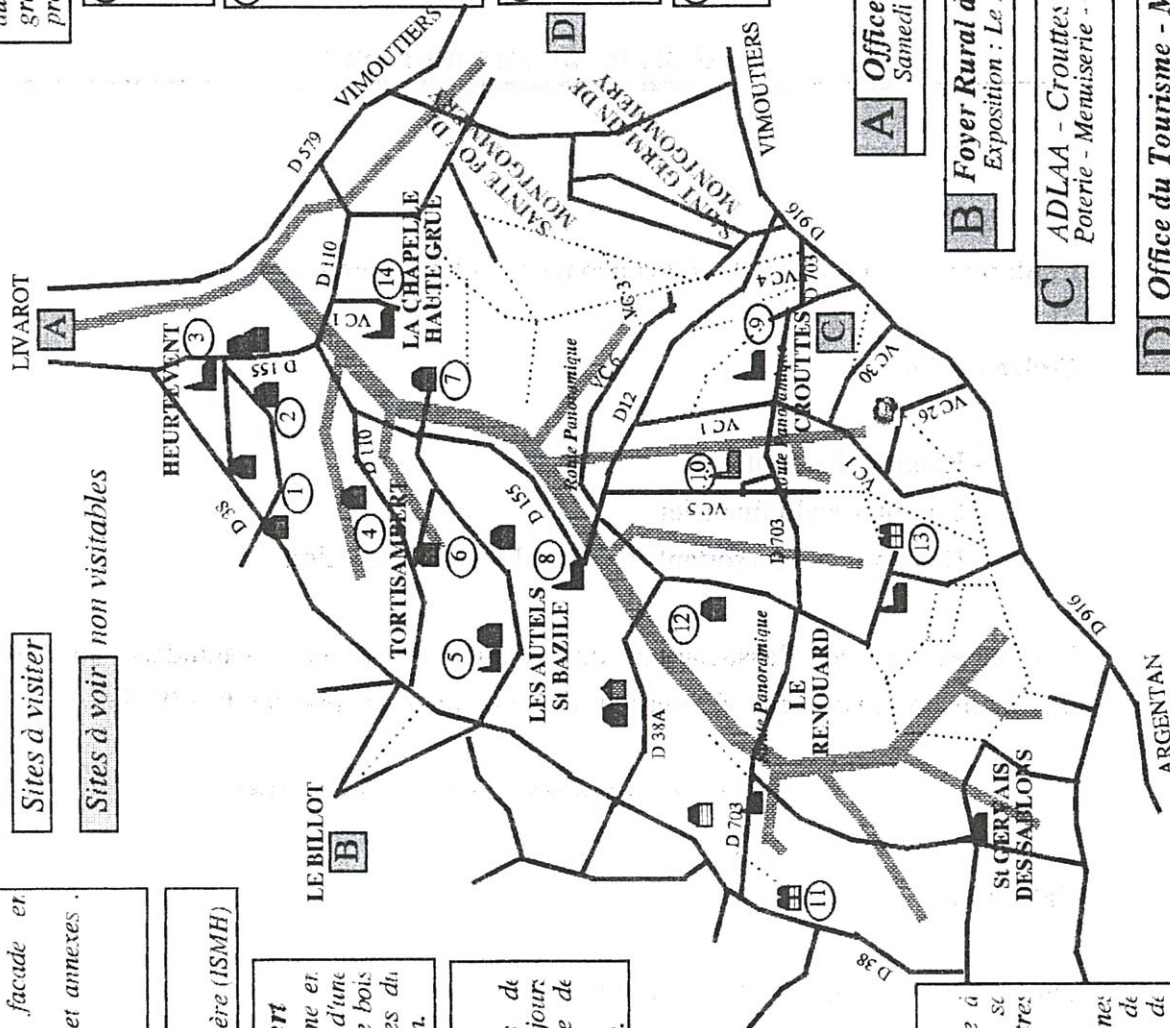
Points d'Accueil

A Office du Tourisme - Livarot - Exposition
Samedi matin : Visite fromagerie Gruindorge

B Foyer Rural du Billot
Exposition : Le Mariage en Pays d'Auge

C ADLAA - Crouettes
Poterie - Menuiserie - Cuir - Video

D Office du Tourisme - Musée du Camembert - Vincoutiers
Exposition Charlotte Corday



Forum des "Savoir-faire" et de l'archéologie

9 et 10 août 1997

Des conférences sur l'actualité archéologique en Pays d'Auge ont donné, dès samedi matin, le coup d'envoi des animations proposées dans le cadre du "11^e forum des savoir-faire et de l'archéologie" organisé par le foyer rural du Billot et l'Association "Archéo 125", avec l'amicale participation du Service Régional d'Archéologie (SRA), du Service Départemental d'Archéologie (SDAC), du Groupe pour la Recherche Archéologique et la Prospection en Pays d'Auge (GRAPPA), de la Société Historique de Lisieux.

Illustrées par des projections de diapositives, ces communications qui concernaient des fouilles archéologiques régionales récentes, ont tout au long de cette journée attiré 130 personnes. Ravis de se retrouver et de susciter un tel intérêt, les intervenants espèrent bien revenir au Billot, devenu lieu de colloque archéologique.

Des démonstrations très suivies

Sous un soleil radieux, le public est venu pendant tout l'après-midi du dimanche apprécier les démonstrations des savoir-faire, le travail des dentellières, celui de Martine Fournier, la spécialiste des tableaux en appliqué -tout un art !- la fabrication des vitraux ...

Avec quel plaisir, on a retrouvé les techniques paysannes d'autrefois, les gestes simples et précis dans la confection d'un fagot avec Armand Ingé, Michel Chanu et Christian Gaël, d'une corde avec Pierre et Sylvain Fouquet, dignes émules de leur grand-père Jean Godet, tandis que Jean-Louis Cholet, inlassablement battait la faux et que Marie Godet, Jacqueline Pavy, Pierre Girard fabriquaient crème, beurre et fromages.

De son côté, la bourse d'échange de graines et de plantes de "Montviette-Nature" a fait face à une forte demande des mordus du jardinage.

Un parfum de préhistoire

Inaugurées l'année dernière, les animations archéologiques du Forum y constituent maintenant un attrait évident. Tandis que l'équipe de Jean Ladjaj taillait le silex -renouant avec les techniques de l'âge de pierre-, la construction d'un four "préhistorique" suivie de la cuisson de galettes et de poteries constituaient une approche intéressante des méthodes utilisées par nos lointains ancêtres.

Plongeant sans complexe dans l'époque paléolithique, les enfants ont renoué avec les gestes des peintres et potiers, des hommes des cavernes: quelle aubaine !

Mais l'attraction la plus spectaculaire a été le transport et le levage d'un menhir par l'équipe des archéologues, en fouilles à Ernes au mois d'août, sous la conduite de Bertrand Poissonnier. Selon les techniques qui pouvaient être celles des hommes du néolithique, on a avec une rapidité surprenante amené à l'endroit choisi -sur des

rondins- un mégalithe de près de 4 tonnes puis à l'issue d'une longue préparation, celui-ci a été dressé à l'aide de cordes.

Auparavant -clin d'oeil humoristique à l'adresse des archéologues du futur !- Bertrand Poissonnier avait enterré (sous le lieu d'implantation du menhir) une pierre (schiste) où était gravée la date de l'opération -10 août 1997- et une bouteille de Coca-Cola.

Bien entendu, ce onzième forum a été aussi l'occasion de découvrir -ou de revoir avec intérêt- l'exposition 97 du Foyer: "Le mariage en Pays d'Auge".

François Havin

Programme du Forum

1 - Samedi 9 août 1997, dans la salle des Fêtes du Billot:

Actualités de l'Archéologie en Pays d'Auge - Communications

9 h: Hubert Lepaumier: "Deux occupations gauloises à Quetteville dans le Pays d'Auge"

9h30: Eric Allart: "L'enclos d'habitat gallo-romain précoce des Heurtries à Saint-Benoît-d'Hébertot"

10h: Jean-Jacques Darthenay: "Prospection de quelques lieux fortifiés en Pays d'Auge"

10h30: Pascal Couanon-Jean Desloges: "Découvertes récentes à Jort protohistoriques et gallo-romaines"

11h15: Alain Costé-Dominique Fournier: "Fervaques, de la toponymie à l'archéologie"

14h30: Claude lemaître: "Un sanctuaire sub-urbain gallo-romain, le Vieux Lisieux"

15h: Guy San-Juan-Didier Paillard: "La matière première des céramiques gallo-romaines de Lisieux"

15h30: Jean Desloges-Christophe Maneuvrier-Vincent Hincker: "Les fouilles du choeur de l'abbatiale de St-Pierre/Dives"

16h15: Bertrand Poissonnier: "Construire un mégalithe comme au néolithique"

2 - Dimanche 10 août 1997, au Foyer Rural

XI^e Forum des Savoir-Faire et des Techniques Paysannes

Archéologie:

Taille de silex - Polissage de hache - Construction de fours et cuisson de galettes - Erection du manhir déplacé en 1996 - Observation au binoculaire de lames minces de matériaux de construction - Présentation de quelques découvertes de prospection du GRAPPA - Ateliers de peintures paléolithiques et de poterie pour les enfants - etc...

Fabrication du beurre	Marie Godet
Fabrication de la crème	Jacqueline Pavy
Fabrication de fromages	Pierre Girard Denise Bourgault
Fabrication de fagots	Michel Chanu Christian Gaël Armand Ingé
Fabrication de cordes	Jean Godet Pierre et Sylvain Fouquet
Battage de la faux	Jean-Louis Cholet
Extraction du miel	Jean-Claude Bénard
Torchis	M. Beauvisage
Fabrication de vitrail	Florent Chamoisier
Dentelle	Marie-Thérèse Hugot Martine Langlois
Broderie point de croix	Régine Guais
Tableaux en appliqué	Martine Fournier
Potiers: grès de Noron	Isabelle Cheval
grès vernissés	Alain Lannehard
Peinture sur soie	M. Jankowski
Vitrines miniatures	Christiane Girard
Broderie - pâte à sel	Nadine Lehodey
Colliers de perles	Marjorie Lemasson
Oeufs décorés	Danielle Stoker
Art floral	Josée Katz
	M. Goldsticker
Bourse d'échange de graines et plantules	Christiane Dorléans
	Fabienne Canini
	Montviette-Nature

Archéologie

Déplacement d'un mégalithe: Chantiers de fouilles d'Ernes

Levage du mégalithe: Bertrand Poissonnier

Taille de silex - Polissage de hache: Jean Ladjaj

Reproduction de peintures paléolithiques: Maurice Livois

Etude microscopique des matériaux archéologiques: Guy San Juan

Didier Paillard

Atelier de poterie pour enfants: Cédric Delamarche

Reconstitution de fours et cuisson: Jean-Luc Dron

Présentation de découvertes de prospection en Pays d'Auge: Jean-Jacques Darthenay



Fouilles dans le choeur de l'église abbatiale

**Jean Desloges², Christophe Maneuvrier, Vincent Hincker,
Sylvain André, Sophie Conte, Denis Thiron.**

Depuis 1927, l'église abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives est privée d'une rosace en pavés de terre émaillée qui ornait jusqu'alors le choeur du sanctuaire. Afin que cet ouvrage exceptionnel, traditionnellement attribué à la fin du XIII^e siècle, puisse retrouver son emplacement initial, il était nécessaire de déposer le dallage existant et de terrasser le sous-sol pour y installer une chape de ciment à usage de lit de pose. Ces travaux préparatoires, entrepris par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie et la Ville de Saint-Pierre-sur-Dives ont débuté en avril dernier, se soldant immédiatement par la mise à découvert d'un ensemble sépulcral d'une quinzaine de tombes.

L'opération de fouilles est bien entendu la conséquence de cette découverte dont il faut bien dire qu'elle n'est pas tout à fait inattendue. Il s'agissait en premier d'évaluer sur le vif le potentiel réel du choeur puis de mener à bien l'étude des sépultures, mais aussi de tenter de répondre à quelques interrogations sur l'histoire architecturale de l'édifice qu'apporteraient la mise en évidence d'anciennes fondations correspondant aux états primitifs de l'édifice ou mieux encore, les traces d'une hypothétique crypte dont la présence est très ancrée dans la tradition locale.

Les fouilles sont actuellement encore en cours, mais les résultats, bien que partiels, sont de nature à donner un éclairage nouveau sur la vie d'une abbaye prestigieuse dont l'histoire nous était connue par les seuls ouvrages d'érudition. A l'urgence des premières fouilles s'est rapidement substituée une recherche globale qui associe au travail de terrain proprement dit, l'analyse critique des textes d'archives (M. Christophe Maneuvrier), l'étude des objets céramiques (MM. Vincent Hincker et Denis Thiron), l'histoire architecturale de l'édifice (Mme Maylis Baylé), l'étude anthropologique des restes humains (Mme Armelle Alduc) etc...

A ce jour, les principaux acquis peuvent être résumés ainsi :

- Il n'existe qu'un seul niveau d'inhumation. Les tombes ont été creusées au XIII^e et XIV^e dans un paléosol en place qui conserve les traces résiduelles d'occupations anciennes (matériel néolithique et gallo-romain) et peut-être des structures médiévales antérieures au XIII^e, substructions et fosses, dont la nature n'est pas d'ordre funéraire. Peut-être s'agit-il de vestiges du manoir seigneurial qui a précédé l'implantation monastique.

² Service régional de l'Archéologie, 10, rue Bailey 14052 Caen-cedex

- L'ensemble sépulcral est organisé autour d'une tombe centrale qui pourrait être celle de l'abbé Alverède (+ 1207), à qui l'on doit divers embellissements de l'édifice et tout particulièrement la reconstruction du chœur. Il est démontré que cette tombe initiale et la rosace, sont intimement liées. La mise en correspondance des relevés du sol faits au siècle dernier et du plan des fouilles actuelles montre que la rosace a été installée de telle façon que le centre se trouve exactement à la verticale de la tête du défunt. Simple coïncidence ? Il est plus vraisemblable que la rosace avait une fonction tumulaire et qu'il faut la rapprocher, dans le corpus de la symbolique gothique, des labyrinthes cathédraux d'Amiens ou de Chartres par exemple.

- Les fossoyeurs des autres sépultures ont manifestement évité de perturber la rosace, à l'exception de deux fosses pour lesquelles il a été nécessaire de remanier un rang de pavés extérieurs, de part et d'autre de la tombe centrale.

La présence de pots à encens dont la morphologie est typique des productions attribuées au XIV^e siècle, donne une datation relative pour cette seconde phase d'inhumation. Aucun élément significatif ne permet de supposer que les autres sépultures pourraient relever d'une époque plus récente, d'autant que l'homogénéité du groupe plaide pour la proximité dans le temps des inhumations (le XIV^e ne manque pas d'événements pour en être pourvoyeur avec la Grande Peste et la guerre de cent ans). On sait également que le souvenir des inhumations dans le chœur était perdu au début du XVI^e, lorsqu'un inventaire des sépultures de l'église fut établi.

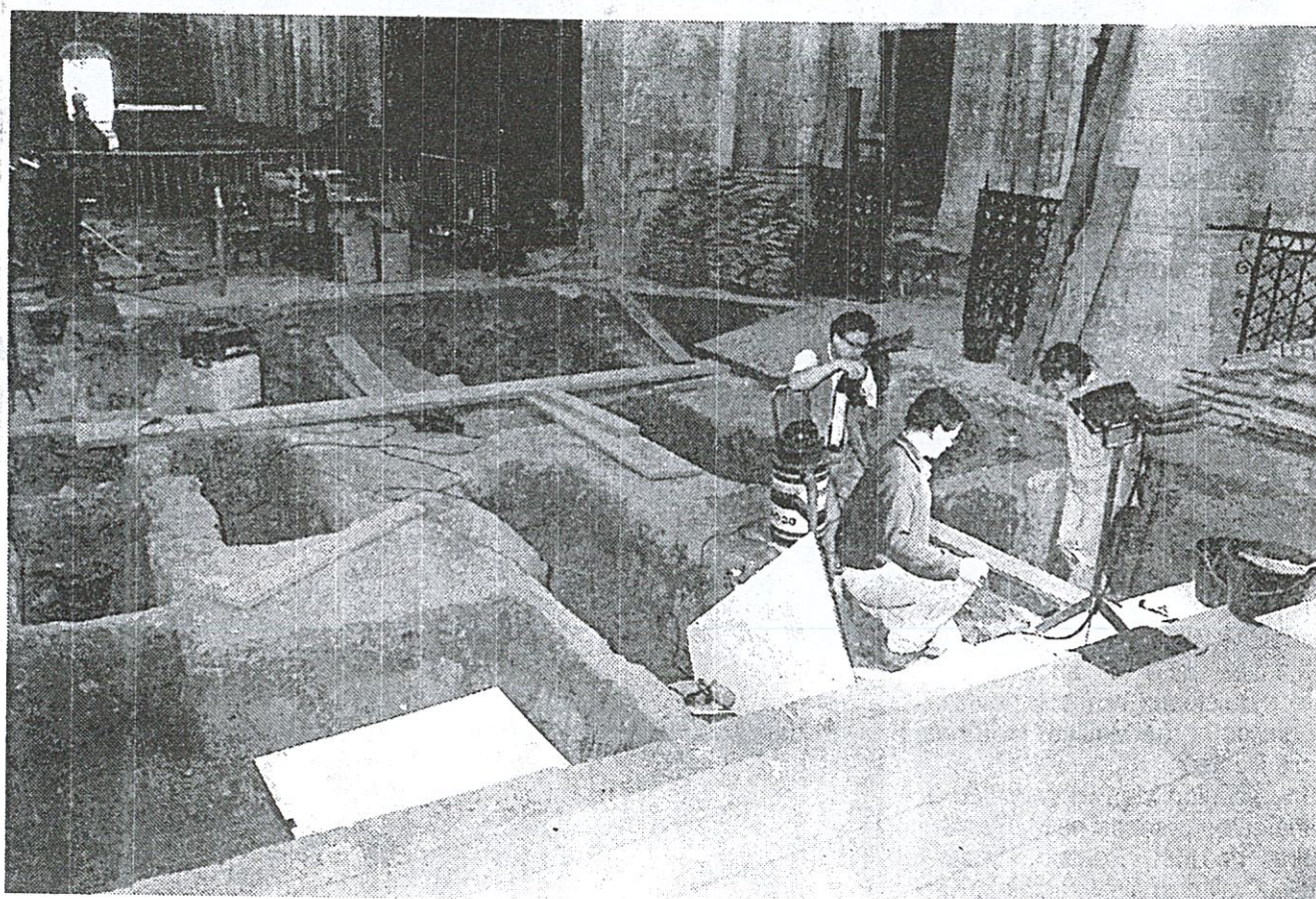
L'hypothèse selon laquelle il s'agirait de la sépulture de moines bénédictins est à écarter. D'ores et déjà les restes d'une femme ont été identifiés avec certitude. Il s'agit sans nul doute de laïcs de haut rang, bienfaiteurs ou donateurs, ensevelis selon la pratique classique des inhumations *ad sanctos*. Le fait est encore confirmé par la présence d'importants fragments de tissus vestimentaires sans rapport avec les usages monacaux.

Sur le plan du rituel, de très intéressantes observations ont pu être enregistrées pour la première fois dans la région. Hormis la présence de pots à encens et du vestimentaire, certains individus portent d'importants stigmates de carbonisation au niveau du bassin et des avant-bras, c'est à dire au milieu des sépultures. Il pourrait s'agir d'un rite de purification de la fosse ouverte à l'aide de charbons de bois incandescents. Il est fait mention d'une pratique similaire dans un texte liturgique du XIII^e siècle (G. Durand de Mende).

Dans toutes les sépultures fouillées les restes de cercueils en bois étaient parfaitement perceptibles. Il s'agit de coffres trapézoïdaux étroits, assemblés avec de gros clous de fer et munis quelquefois d'une traverse pour renforcer les planches du fond. La forme du couvercle est connue par la trace en négatif imprimée dans le remplissage de certaines fosses. Il s'agit de couvercles en forme de bâtière d'un type bien conforme à l'iconographie médiévale.

- En ce qui concerne l'architecture, aucune maçonnerie correspondant à un état initial de l'édifice n'a été découverte pour l'heure. On en déduit que l'église du temps de Guillaume ne se terminait pas par un chevet droit, comme on l'a quelquefois supposé, mais par une abside allongée dont l'arc devait se trouver à hauteur de l'actuel maître autel. Il est possible également que l'église ait déjà disposé d'un déambulatoire dont les constructeurs du XII^e et du XIII^e (Alverède) se seraient contentés de reprendre le plan.

- Enfin, on peut attendre de l'analyse anthropologique, actuellement en cours au Laboratoire du Centre de recherches archéologiques médiévales, une foule de données complémentaires sur le sexe, l'âge, et l'état sanitaire des défunts. On sait par exemple que le squelette placé au centre du choeur présente des lésions fonctionnelles bien particulières. De telles lésions sont caractéristiques d'une station à genoux fréquente et prolongée, telle que pourrait en présenter un carreleur par exemple (?), mais aussi un moine perclus par une vie de prière. Détail intéressant, les premières observations et la recherche des "caractères discrets" laisse envisager une possible parenté entre certains individus.



Vue d'ensemble des sépultures



Photo : François Harin

Fouilles archéologiques dans le choeur de l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives

Le Vieux Lisieux

Ville ou sanctuaire suburbain ?

Premières réflexions

Depuis les travaux de reconstruction de Lisieux consécutifs aux destructions de 1944, les fouilles d'un quartier d'habitations et de thermes au centre hospitalier, de quartiers périphériques et de nécropoles du Bas-Empire et du Haut Moyen-Age sur le site de Michelet, la topographie de Noviomagus Lexoviorum et de son évolution commencent à se dégager. (Plan I)

Le fait que cette agglomération se soit développée au confluent de trois cours d'eau, la Touques, l'Orbiquet et le Cirieux, a scindé la ville en trois quartiers (biblio n° 1):

- sur le quartier est de la ville le secteur très urbanisé constituant le noyau de la ville gallo-romaine (Plan I, A)

- Le quartier du fond de la vallée, entre Touques et Orbiquet, comprenant un port fluvial remontant à la période gauloise, constituant une zone d'expansion urbaine au II^e siècle (Plan I, B)

- Un faubourg ? avec petite nécropole ? implantés sur la rive gauche de la Touques et dans la vallée du Cirieux (plan I, C).

Ces deux quartiers sont très imparfaitement connus, notamment celui de la rive gauche de la Touques. Des zones périphériques, à vocation artisanale, cernent la ville à l'est et au nord-est (biblio n° 2 et 3) (Plan I, D.E).

Au nord la nécropole du Grand Jardin descend la pente est et s'étend dans le fond de vallée (Plan I, F).

Au delà du quartier de la rive gauche de la Touques, s'étend entre 1,5 et 2,5 km, au nord-ouest du centre de Lisieux, sur la route du Pré-d'Auge (D 151), le site dit du "Vieux Lisieux" (Plan I, G). Implanté sur la commune de Saint-Désir, il est connu depuis 1770, date de sa destruction partielle, les matériaux récupérés ayant servi à la construction de la route royale de Lisieux à Caen. L'ingénieur Hubert, chargé des travaux, leva un plan des substructions qu'il dut détruire et rédigea un mémoire qui parut, presque en totalité, sous la signature de Antoine Mongez, dans le Moniteur Universel du 12 décembre 1809, soit plus de trente ans après les faits.

Deux copies du plan de Hubert (plans II, III, IV) sont connues. L'une, datée de 1805, accompagnée du texte manuscrit du mémoire de Mongez, mais qui n'est peut-être pas de sa main, est conservée à la bibliothèque municipale de Lisieux (M.S 70). L'autre postérieure à 1818 appartient à la Société historique de Lisieux. Elle situe les vestiges dans un parcellaire plus précis que celui du plan de la bibliothèque municipale. Les découvertes occasionnées par les travaux d'élargissement de la D. 151, en 1854, ont été reportées sur ce plan. Ces deux documents complémentaires sont très précieux pour l'étude du site, permettant de faire un recalage topographique acceptable des structures antiques et d'en contrôler les dimensions consignées par Hubert.

Nous utiliserons prioritairement le plan conservé à la bibliothèque municipale de Lisieux (plan II), beaucoup plus lisible pour le lecteur que celui de la Société historique de Lisieux. Toutefois, ce plan n'est pas sans défauts, notamment les vestiges qui sont surdimensionnés par rapport à Lisieux. Si la partie consacrée aux structures antiques rencontrées par Hubert semble correcte, dans l'ensemble, il ne faut pas oublier que levé à la fin du XVIII^e siècle, ce plan intègre certainement, sans les différencier, des éléments d'époques différentes. Le théâtre (Plan II, L) découvert par Louis Du Bois en 1818, a été porté postérieurement sur ce document.

Cela dit, ces deux plans sont les seuls documents exploitables pour aborder l'étude du site. Tous ceux publiés ultérieurement, gravés d'après ces plans sont de peu d'intérêt (biblio n° 2 et 3).

A quel type d'agglomération peut-on identifier ces vestiges: chef-lieu de la cité des Lexovii, vicus secondaire, sanctuaire ... ?

Avant 1770, l'emplacement de Noviomagus Lexoviorum était situé à Lisieux même, notamment par le géographe Danville, réalisateur en 1712-1724, d'une carte du diocèse de Lisieux et cela malgré l'absence de découverte de vestiges romains importants. Toutefois cette opinion ne semble pas avoir été unanime. Fabri de Peiresc, lors d'un voyage à Lisieux, en 1618, signale à Saint-Désir "des vieilles mesures antiques... qu'on tient pour être l'ancienne ville de Lisieux".

Le seul monument connu à cette époque est l'Ara lexoviens(is), nom donné par Peiresc à ce bloc orné sur quatre faces de divinités (Espérandieu 8234), découvert entre janvier 1618 et décembre 1619, dans la cathédrale Saint-Pierre. Le souvenir en est conservé par les dessins que Marin Bourgeois, artiste lexovien, adressa à Peiresc.

En l'absence de vestiges gallo-romains tangibles à Lisieux-même, les substructions considérables rencontrées par Hubert venaient à point nommé pour y reconnaître le Noviomagus des Lexovii. Les structures importantes comme temple ou édifice public, places, rues d'une grande largeur venaient conforter cette lecture. L'ensemble couvre une superficie de 50 à 60 hectares, dont une zone de 15 hectares dense en vestiges s'inscrivant sommairement dans un rectangle pour la partie connue (Saint Désir section D, parcelles 9 (Le Champ Loquet), 10, 157, 158, section C 2^{ème}, parcelles 154 (La Cour Fenèbre), 210 (Les Tourettes), ...

Le cubage de matériaux atteint, Hubert interrompit les travaux, épargnant les structures comprises dans les parcelles situées à l'ouest du "Champ Loquet", notamment les parcelles D 7 et D 8 où un portique de plan carré a été repéré sur photographie aérienne.

La théorie considérant le site du "Vieux-Lisieux" -c'est le nom qui lui fut donné- comme étant Noviomagus prévalut jusqu'au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale malgré quelques découvertes notables en plein centre de la ville médiévale (biblio n° 4) et dans le Grand-Jardin où fut exploitée plutôt que fouillée une importante nécropole du Haut-Empire (Plan I, F), (biblio n° 5).

Avant de proposer une nouvelle lecture du site du "Vieux Lisieux", il faut revenir sur les observations de Hubert. Il s'attacha à noter la largeur des rues, de 10 à 15 m, ce qui

peut paraître considérable. Elle est déterminée par les alignements des murs des édifices les bordant sans prendre en compte l'existence de caniveaux et de portiques qui auront échappé à son attention.

Les rues au nombre de huit portent la mention "Rue indiquée" (Plan II n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8).

Il signale la présence de trois places mitoyennes (Plan II, A, J, H). Un édifice important (plan II, A), situé sur l'une d'elles retint son attention ainsi que les structures situées dans son environnement. "Au centre un grand édifice qui, à en juger par les débris des matériaux précieux dont il était orné, était consacré à la religion ou à la résidence des magistrats. Cet édifice était situé sur une grande place où se terminent plusieurs rues bien indiquées par les distances parallèles observées entre les fondations des faces des maisons".

Caractéristiques du monument:

Sur le plan, il apparaît comme un édifice rectangulaire précédé au nord-est et au sud-ouest d'un "vestibule" (terme utilisé par Hubert), doublé au sud-ouest d'une seconde structure rectangulaire moins longue que la largeur du vestibule; longueur: 42,80 m, y compris les vestibules, largeur: 17,50 m. La pièce centrale mesurait 21,40 m de long sur 17,50m de large, le vestibule nord-ouest était large de 7,80 m. Les dimensions du second vestibule ne sont pas indiquées. Hubert signale qu'il est précédé d'un bâtiment de 17,50 m de long sur 9,70 m de largeur.

L'ensemble de ces dimensions ne s'inscrit pas dans la longueur totale donnée par Hubert. Il y a semble-t-il, au moins une erreur concernant le bâtiment jouxtant le vestibule sud-ouest.

La partie centrale de l'édifice, non compris les vestibules, était établie sur une petite éminence de 2,60 m d'épaisseur, y compris les fondations. Elle était en maçonnerie de cailloux avec mortier de chaux et sable. Le sol était couvert d'une aire de mortier de chaux et de ciment de 0,08 m d'épaisseur supportant encore plusieurs carreaux de marbre rouge provenant, peut-être, des carrières de Vieux près de Caen. Les abords de cet édifice ont livré des matériaux somptueux: une architrave d'entablement corinthien en marbre blanc ainsi qu'un élément de revêtement en marbre blanc mouluré de 0,60 m de long, 0,48 m de large et 0,08 m d'épaisseur. Une "pierre angulaire de socle" fut trouvée en place à la surface du monument, appartenant certainement au piedestal de la statue cultuelle.

Ce monument peut, comme le proposait Hubert, être identifié à un temple, hypothèse confortée par le toponyme "Fenèbre" sur lequel nous reviendrons.

Constructions environnantes:

Elles sont identifiables et comprennent, notamment, la clôture du péribole, aire sacrée du temple A. Cette enceinte (plan II, C, D, F, G) est complétée d'un portique double (plan II, B).

"Par le côté nord-ouest, on a trouvé une autre ligne de fondation de 42,80 m de longueur (plan II, D) avec de gros murs qui s'y lient par derrière (plan II, E), le tout

placé de même à 17,50 m de distance du principal édifice (A). Quant au quatrième côté, celui du sud-ouest (plan II, F), rien n'a paru lié, excepté un arrachement d'environ 11,70 m de longueur (plan II, 4) saillant d'équerre sur l'extrémité de la ligne de fondations de 93,40 m de longueur (plan II, B) qui fait face au premier côté celui du sud-est."

Hubert signale encore la découverte d'un bras de bronze long de 0,166 m trouvé dans les "décombres proches du principal édifice". Le reste des propos d'Hubert est consacré, pour l'essentiel à des vestiges situés dans le vallon du Merderet, lieu-dit "Les Tourettes" qui ont été identifiés à un aqueduc (plan II, K).

La lecture du plan de Hubert permet de constater la présence de deux places jouxtant le peribole de l'édifice A:

- l'une située au nord-est (plan II, H) de forme rectangulaire avec peut-être un monument central (plan II, I)
- la seconde de forme trapézoïdale précède, au sud-ouest, le portique double (plan II, J). Les autres vestiges portés sur le plan ne sont pas, à priori, identifiables. Toutefois les gros murs (plan II, E) pourraient appartenir à des thermes.

La place H est implicitement signalée par Hubert lorsqu'il aborde la description des "Tourettes", vestiges d'un aqueduc franchissant le Merderet (plan II, K): "N'ayant point trouvé de fondation intermédiaire, il pensa que ces deux piliers avaient pu former les pieds-droits d'une porte de ville (sic). Il fut confirmé dans cette opinion, lorsqu'il découvrit dans l'alignement de l'ouverture d'après les faces intérieures des pieds-droits, des vestiges d'une rue qui conduisait à une place voisine de celle où est situé le principal édifice" Il s'agit de la rue n° 7 qui débouche sur la place H. Accessoirement, la présence de cette rue implique l'existence d'un pont, ou d'un gué, franchissant le Merderet et conduisant à un secteur du site non fouillé par Hubert (Saint-Désir, section C 2ème, parcelles 154, 210 ...).

Interprétation du site

Le plan et les notes de Hubert permettent d'identifier ces substructions à un sanctuaire rattachable aux temples de tradition celtique. Méconnus, ils ont échappé à l'attention des spécialistes des sanctuaires celtiques.

En 1975, ce site fut comparé au conciliabulum des Lexovii, de par sa situation au centre de la civitas de cette tribu non loin de l'oppidum du Castelier (biblio n° 6). Si l'hypothèse d'un conciliabulum est à retenir, celle d'un sanctuaire suburbain est aussi fortement envisageable. Elle est confortée par la position dominante d'un temple implanté sur une crête et par l'articulation du plan: aire sacrée avec temple décentré, complétée de places environnantes (plan III). La découverte, ultérieure aux travaux de Hubert, d'éléments de statuaire, n'est pas le fait du hasard.

Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé d'entrer plus avant dans l'étude du site du "Vieux Lisieux" mais rappelons que les sanctuaires suburbains sont nombreux en Gaule, tels le temple de Janus à la sortie d'Autun, du Mont-Martre près d'Avallon, la Motte du Ciar à la sortie de Sens etc...

Réflexions sur les dispositions du temple et du portique

Cet édifice central que l'on peut identifier à un temple appelle plusieurs observations. Sa position excentrée est la caractéristique d'un nombre important de sanctuaires gallo-romains. A égale distance des murs C et D -17,50 m (Plan II), elle dégage un vaste espace au sud-est vers le portique d'accès au péribole (plan II, B) ainsi qu'au sud-ouest. Cette disposition qui laisse un faible espace vers le nord-est (Plan II, mur C) conduit à considérer que le temple ouvrait au sud-ouest ce qui serait exceptionnel selon I. Fauduet (biblio n° 7). Au Vieux Lisieux, elle serait peut-être la conséquence de l'existence d'un sanctuaire plus ancien en relation avec l'axe viaire composé des rues 5 et 8 (Plans II et III). Toutefois cette hypothèse rencontre quelques difficultés liées à l'interprétation des dispositifs du temple tels qu'en donnent la lecture du plan et des observations de Hubert.

Le plan tel qu'il se présente n'entre pas dans la catégorie des fanums de tradition celtique répertoriés par I. Fauduet. Il ne correspond pas d'avantage aux canons des temples romains classiques. Il semblerait à la lecture des notes de Hubert que la cella ait eu deux accès de mêmes dimensions "les vestibules" situés au nord-est et au sud-ouest. Le lien structurel entre ces "vestibules" et la cella n'apparaît pas clairement. Hubert emploie l'expression "semble avoir été précédé(e) (la cella)". Ce sont les vestiges de cette cella, par leur masse importante qui ont retenu essentiellement son attention, les structures des vestibules, non décrites, étant négligées. La rareté des éléments d'architecture appartenant à cet édifice -une architrave d'entablement corinthien en marbre blanchâtre et un fragment de socle à la surface de la cella- indique que, bien avant l'intervention de Hubert, ce monument avait été largement dépecé.

Ne faudrait-il pas alors envisager que le plan proposé à notre lecture soit incomplet ? Une partie du temple, telle qu'une galerie périphérique réduite à quelques murs, "les vestibules", aurait échappé à l'attention de Hubert qui, rappelons-le, ne recherchait que des matériaux pour ses travaux.

Nous serions alors en présence d'un fanum à cella centrée, l'édifice signalé par Hubert, en avant du "vestibule" sud-ouest pouvant alors être identifié comme accès à la galerie. Le fanum de Beaumont-le-Roger (Eure) (biblio 7, plan n° 23) offre, à ce titre, un bon exemple de comparaison (figure 1).

Ou, autre hypothèse, faut-il envisager un temple avec proanos (?), cella et adyton (?), ce qui serait semble-t-il, un cas unique dans les sanctuaires de tradition celtique. Toutefois, un rapprochement avec le temple de Saint-Aubin-sur-Mer (14) montre que l'hypothèse d'une structure accolée au temple n'est pas à écarter (biblio n° 7, plan n° 199).

Le portique double présente moins de difficultés au niveau de l'interprétation et des comparaisons. Le sanctuaire de Drevant (18) offre un bon exemple de comparaison (biblio n° 7, plan n° 156). Il faut, en effet, envisager au "Vieux-Lisieux", comme à Drevant, des édifices encadrant les extrémités nord-est et sud-ouest du portique, bien que leur présence ne soit pas aussi nettement définie qu'à Drevant.

Thermes

Indépendamment du temple et de son péribole, un bâtiment retient l'attention (plan II, E). Par l'importance des structures, "les gros murs qui s'y rattachent", il pourrait s'agir d'un édifice avec salles voûtées, des thermes par exemple. Des hypocaustes signalés dans ce secteur par A. Moisy (notes conservées dans les archives de la Société historique de Lisieux) militent en faveur de cette hypothèse.

Théâtre-Amphithéâtre

Avant d'aborder l'étude du toponyme "Fenèbre", il faut rappeler la présence d'un théâtre-amphithéâtre ou amphithéâtre-théâtre qui a échappé aux destructions de Hubert (plan I, H) (plan II, L). Découvert par l'historien Louis Du Bois (biblio n° 2), il présente encore des vestiges considérables (parcelles C 2ème, 138, 139, 140, 143, 145) qui en font le monument le plus important de ce type en Basse-Normandie. Seul le théâtre de Lillebonne en Seine-Maritime est plus important en volume et en structures conservée au Vieux Lisieux, notamment, la cavea est particulièrement bien visible dans le paysage. Il n'a fait l'objet que de recherches sporadiques (biblio n° 8), de dégagements fortuits à l'occasion de l'aménagement du gîte rural du "site du théâtre antique": mur extérieur de la cavea, important édifice situé au nord-ouest de la cavea- peut-être un portique avec blocs d'architectures conservés in situ.

Plus récemment, l'implantation intempestive d'un terrain de volley-ball sur ce monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques défraya la chronique (Journal Le Pays d'Auge, édition sud, n° 227 du 20-10-1995). Une action judiciaire entraîna récemment la disparition du terrain de volley-ball et, à quelque chose de malheur est bon, la mise au jour de structures importantes (L'Eveil du 16-07-1997).

Outre les résultats de l'action judiciaire en cours, ces découvertes pourraient-être à l'origine d'une mise en valeur et d'une étude exhaustive du monument et, au-delà, du site du Vieux-Lisieux. Elles devraient réserver bien des surprises car tout n'a pas disparu en 1770. Par exemple, que sont devenues les mystérieuses caves entrevues et mesurées par Hubert en bordure du Merderet ?

Le toponyme

Le toponyme "Fenèbre" signifie "Fanum de hauteur" comme le démontre l'étude de Dominique Fournier. Cette définition correspond très bien au temple A qui occupait une position dominante dans le paysage. (Anecdote: au Champ Loquet on observe très bien ... la Basilique de Lisieux ! Un sanctuaire en chasserait-il un autre ?)

A quelle ou quelles divinités étaient consacrées le sanctuaire ?

Aucun des éléments statuaire recueillis n'apporte d'élément permettant d'identifier la ou les divinités attachées au sanctuaire (le bras en bronze étant un fragment d'un ex-voto malheureusement anonyme). Plus intéressant, la main en marbre tenant le fragment d'un arc, attribuée par Du Bois à Apollon ou à Diane. Peut-être, serions-nous en présence d'un sanctuaire d'un Apollon de type indigène lié à la source du Merderet toute proche. Mais il faut le reconnaître l'indice est bien maigre.

Seconde direction de recherche, le sanctuaire occupant une position dominante et le toponyme "Fenèbre=Fanum de la hauteur". peut-être faudrait-il reconnaître Mercure comme divinité principale associé à d'autres divinités car la présence de sanctuaires secondaires n'est pas à écarter: portique de plan carré dans les parcelles D 7 et D 8, structures importantes appartenant à un second portique aux abords du théâtre-amphithéâtre (parcelles C 2ème, 143 et 202).

La présence d'un autre portique long de plus de 80 mètres avec une grande quantité de fûts de colonnes et de corbeaux, gisant en désordre, a été signalée par de Formeville à la fin de 1855. Ce portique orné d'un décor de fleurons en marbre blanc était recouvert de pavés en marbre rouge et blanc. Situé dans un chemin à gauche du Champ Loquet, ces vestiges disparurent dans l'aménagement de la route du Préd'Auge. Ce portique ne pouvait être isolé, par la richesse de ses matériaux il devait être en relation avec un édifice important, un autre temple par exemple.

Epoque du sanctuaire

Hubert n'a pas apporté d'éléments susceptibles d'avancer une datation. Toutefois, la présence aux abords du temple de fragments de revêtement de sol ou muraux constitués de porphyre de Grèce et d'Egypte, principalement, recueillis postérieurement aux travaux de Hubert, incite à dater une phase de construction ou de travaux d'embellissement de la seconde moitié du II^e siècle. Mais l'occupation du site est plus ancienne comme le prouve la céramique sigillée recueillie en prospection par le GRAPPA et dont les fragments les plus anciens remontent à l'époque Julio-Claudienne.

Déjà en 1928, une fouille entreprise par les élèves du collège Marcel Gambier de Lisieux, sous la conduite de M. Marie-Cardine à la Cour Fenèbre (Saint-Désir de Lisieux C 2ème n° 154) avait révélé trois niveaux d'occupation, un d'époque Julio-claudienne, le second de la première moitié du II^e siècle, le troisième de la seconde moitié du II^e siècle et du III^e siècle (barillet frontinien).

La simple lecture du plan III montre l'existence de deux axes d'orientation dont le plus ancien serait celui représenté par les rues 5 et 8, les rues 1, 6, 9, 10 s'organisent sur cet axe. On peut envisager la présence d'un sanctuaire primitif dans le secteur du péribole du temple A, en connexion avec l'axe (routier ?) 5. 8. La place H et les rues 2, 3, 4, 7 ordonnées selon cette place constituerait une extension ultérieure.

La destruction du site semble due à un ou plusieurs incendies qu'il est bien difficile de dater à la lecture des quelques informations y faisant allusion, fin du III^e siècle comme pour Noviomagus ? ou date plus tardive si la présence de monnaies d'empereurs du IV^e siècle peut être prise en compte ? La question reste en suspens.

Relations du sanctuaire avec la civitas des Lexovii et Noviomagus

Un grand sanctuaire des Lexovii, situé au centre de la civitas -abandonnons le terme conciliabulum- à la fois protecteur de la civitas et de son chef-lieu semble bien l'hypothèse à retenir. Il pourrait alors avoir remplacé, dans cette fonction, l'oppidum du Castellier tout proche, implanté sur la commune de Saint-Désir à moins de 2 km, au sud du "Vieux-Lisieux".

Cet oppidum, d'une surface considérable, 200 hectares environ, fait actuellement l'objet d'observations du SDAC, qui tendraient à démontrer que son caractère défensif (muris gallicus) ne serait à considérer qu'en second plan, la première hypothèse étant celle d'un centre religieux et de marché -déjà un Noviomagus ?- affirmant la présence d'un pouvoir central fort, assumé par un Vergobret. La faible distance entre Noviomagus et le site du "Vieux-lisieux" met en évidence les rapports privilégiés qui devaient exister entre les deux agglomérations, l'une à caractère économique avec voies d'eau navigables, Touques, Orbiquet, l'autre à vocation religieuse avec des foires annuelles (?), alliant croyances et négoce.

Un autre phénomène mérite attention: l'utilisation du théâtre-amphithéâtre - conservons-lui ce terme par commodité- était-il exclusivement voué aux spectacles relevant de l'activité du sanctuaire ou était-il aussi utilisé pour des représentations plus populaires destinées aux habitants de Noviomagus ? Toutefois rappelons que malgré les bouleversements de son sous-sol, Lisieux n'a pas livré de structures, même modestes, identifiables à un théâtre et encore moins à un édifice ludique mixte. Le seul secteur qui pourrait recevoir un édifice de ce type se trouve sur la pente est de la vallée; il n'a jamais fait l'objet d'observations corroborant la présence d'un édifice ludique. Ces propos relèvent de la pure hypothèse. Pour lever le voile sur les interrelations chef-lieu de la civitas et sanctuaire suburbain, des recherches au sol sont indispensables. Le site du "Vieux-Lisieux" et son théâtre-amphithéâtre, par leur ampleur, méritent mieux qu'un simple dénouement judiciaire ou qu'un sommeil prolongé sous la prairie augeronne.

Claude LEMAITRE

Bibliographie

1 - Claude LEMAITRE - Noviomagus Lexoviorum - Réflexions sur les origines de Lisieux - Bulletin de la Société Historique de Lisieux n° 35 - juin 1996 - pages 36-61.

2 - Louis DU BOIS - Histoire de Lisieux, 1846.

3 - Raymond LANTIER - Lisieux Gallo-romain - Etudes Lexoviennes - Tome 1, 1915, pages 1 - 15.

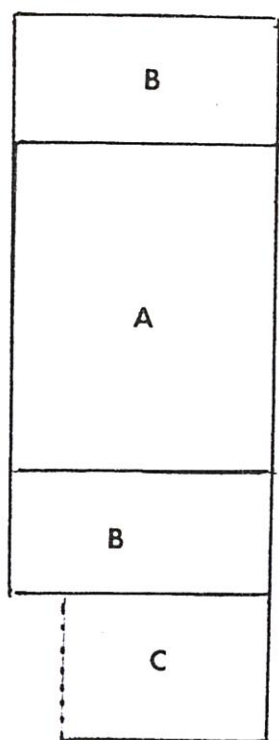
4 - M. BOUET - Note sur les découvertes d'antiquités romaines à Lisieux - Bulletin Monumental, tome XXXIII, 1857, page 217.

5 - H. de FORMEVILLE - Notice sur un cimetière gallo-romain découvert à Saint-Jacques-de-Lisieux, Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie, XVII^e volume de la collection Paris, Caen, 1848.

6 - Claude LEMAITRE - Lisieux dans l'Antiquité, "Art de Basse-Normandie", n° 89, 90, 91, 1984, pages 12-28.

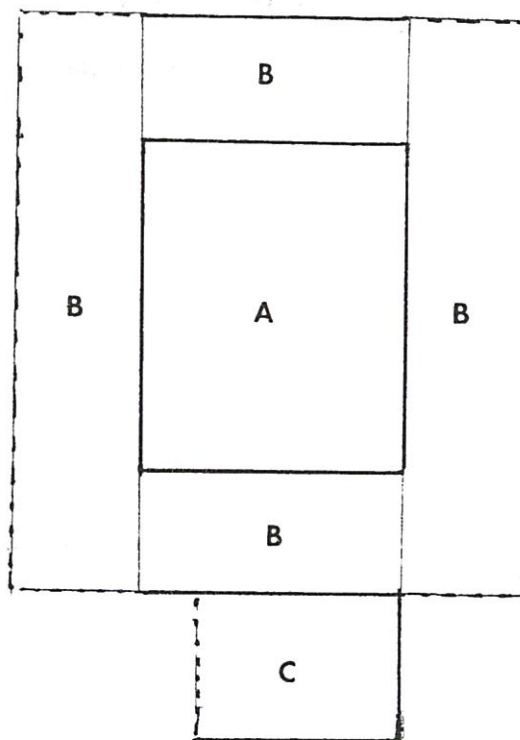
7 - Isabelle FAUDUET - Les temples de tradition celtique en Gaule romaine, éditions Errance, 1993, suivi de "Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule, les fanums", éditions Errance, 1993.

8 - Claude LEMAITRE - A propos du théâtre gallo-romain du "Vieux-Lisieux", revue "Le Pays d'Auge", 35^e année, n° 4, avril 1985, pages 9-16. Cet article reprend en bibliographie, les articles antérieurs concernant cet édifice.



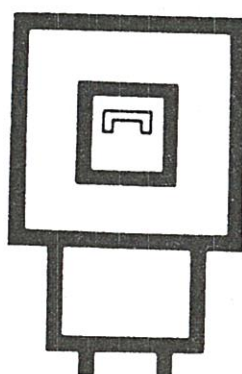
a) Plan du temple d'après Hubert

A - Cella
B - Vestibules
C - Bâtiment annexe



b) Hypothèse de restitution

A - Cella
B - Galerie de circulation
C - Accès à la galerie



c) Fanum de Beaumont-le-Roger

d'après I. Fauduet - Fiche 203.

Figure 1

PLAN 1 : NOVIOMAGUS LEXOVIORUM

AU II^{ème} SIECLE APRES J.C.

1 - La Touques.

2 - L' Orbiquet.

3 - Première déviation de l'Orbiquet.

4 - Le Cirieux.

5 - Le Merderet.

6 - Le ruisseau de Bourguignoles.

A - Quartier est de la ville.

B - Secteur du fond de vallée.

C - Faubourg de la vallée du Cirieux.

D. E - Suburbia nord-est et est.

F - Nécropole du Grand-Jardin.

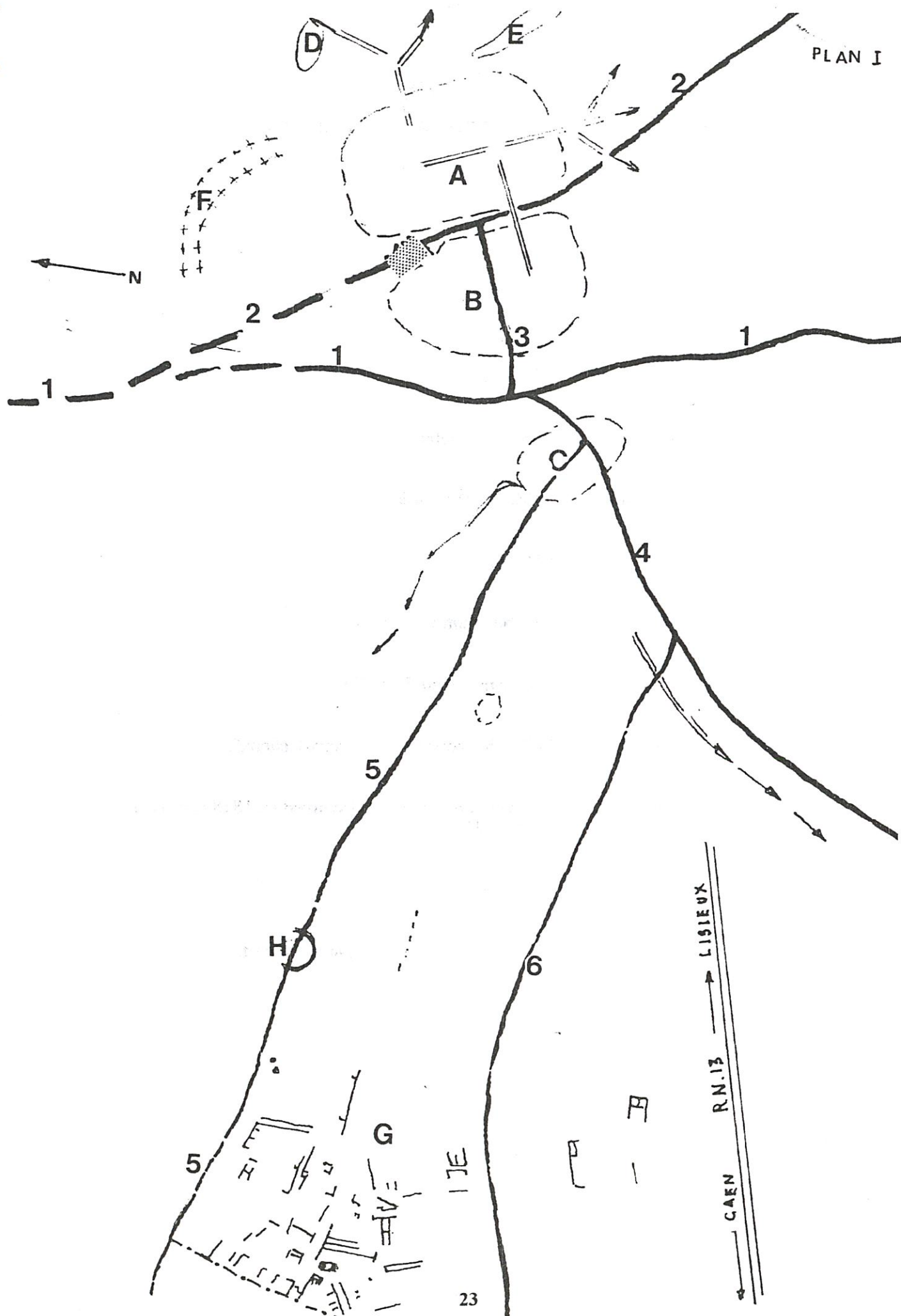
G - Site du Vieux-Lisieux.

H - Théâtre-Amphithéâtre.

== Voies décumanes et cardines.

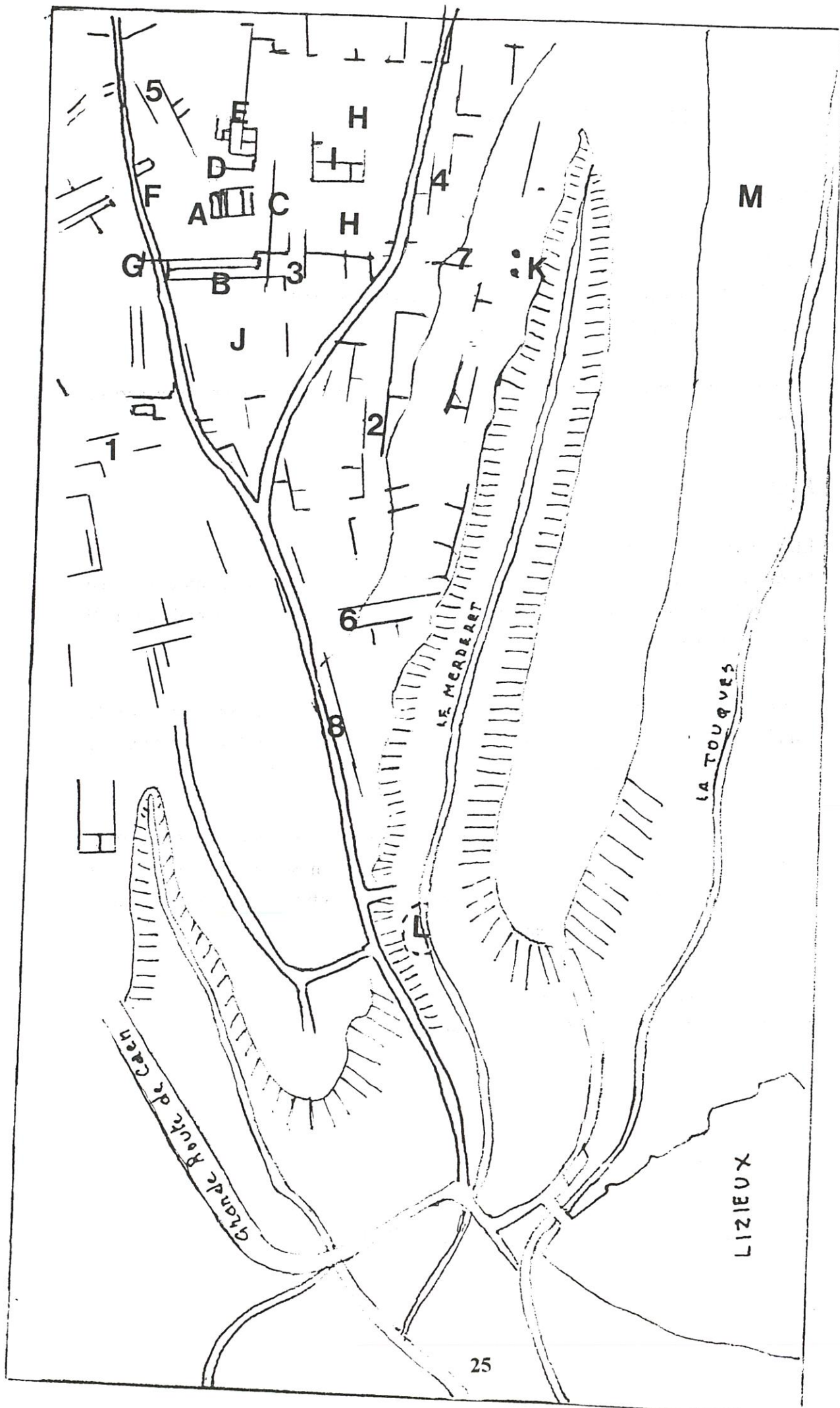
—> Axes routiers.

 Le Port.



PLAN II : LE VIEUX-LISIEUX
COPIE DU PLAN DE HUBERT (B.M. Lisieux MS : 70)

- A - Temple.
- B - Portique double.
- C-D-F-G - Péribole du temple.
- E - Thermes ?
- I - Edifice central de la place H.
- J - Place précédant le portique B.
- K - Piles de l'aqueduc du "Vieux-Lisieux".
- L - Théâtre-amphithéâtre découvert en 1818 par Louis DUBOIS.
- M - Cour de Fénèbre.
- 1 à 8 - Rues indiquées sur le plan de Hubert.



Plan III - Dispositions Générales du sanctuaire

Les places

- Surface du péribole du temple A: environ un hectare
- Surface de la place J, de forme trapézoïdale: environ un hectare
- Surface de la place H: environ deux hectares

Le bâtiment I, un peu décentré n'a donné lieu à aucune observation de la part de Hubert.

Les rues

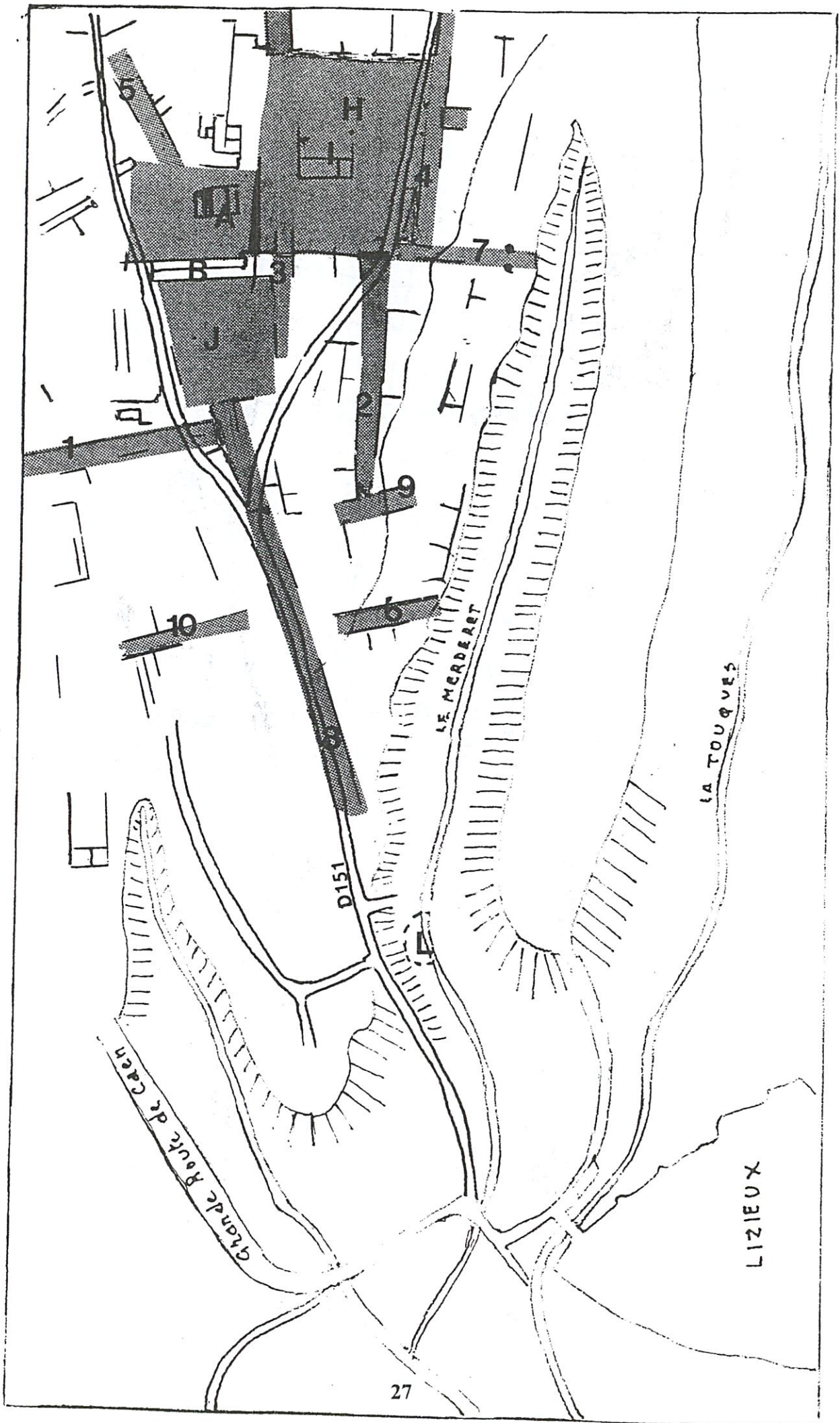
Elles s'articulent selon deux axes.

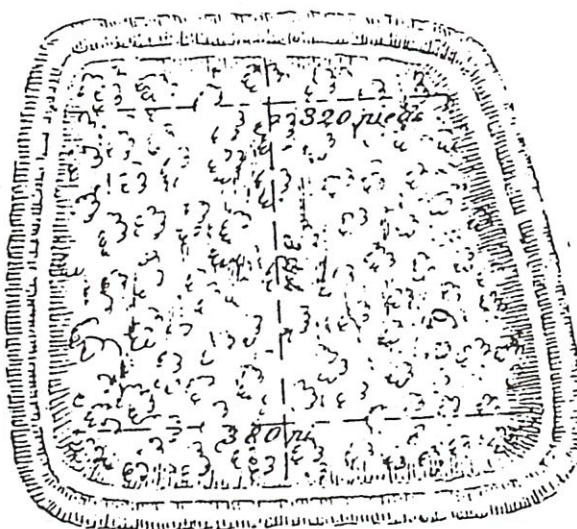
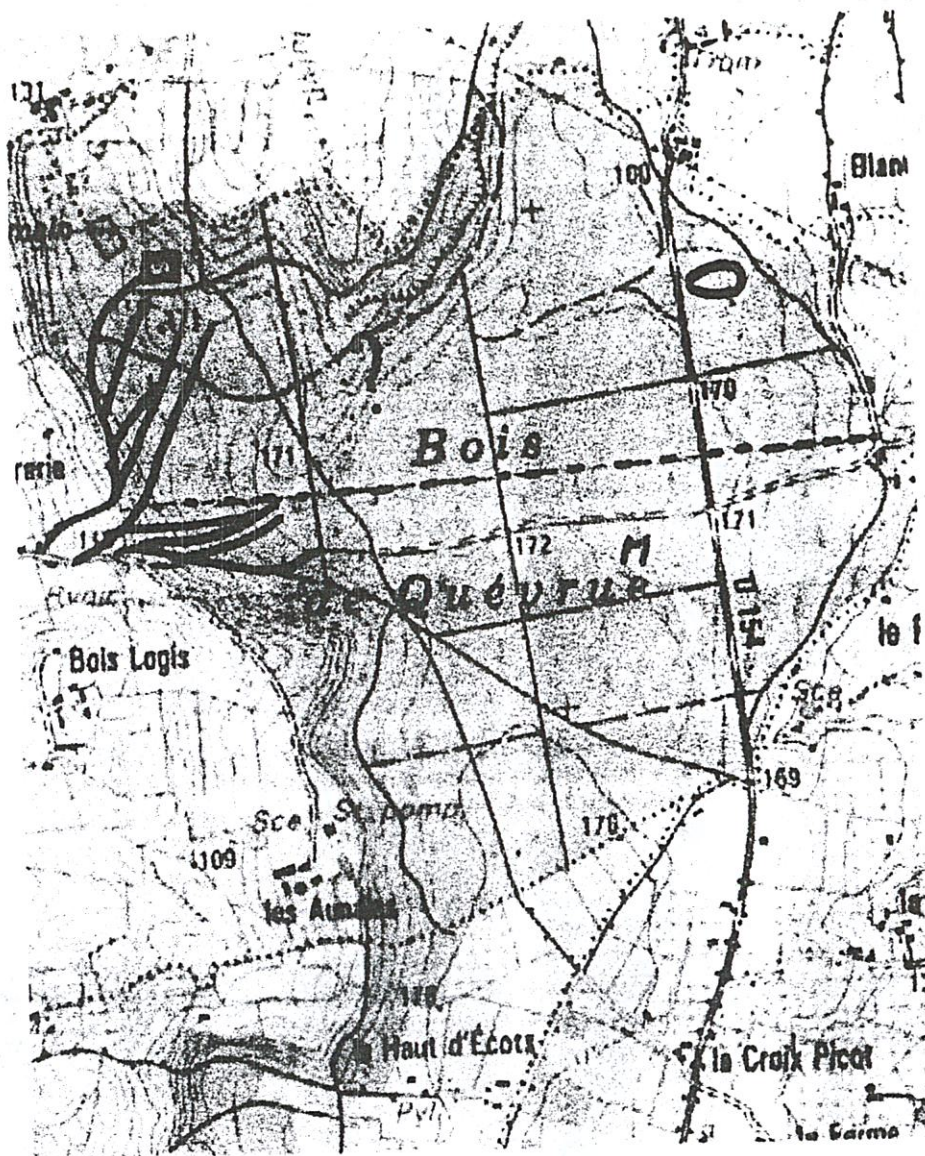
Le premier axe est constitué des rues 5 et 8, la D 151 recouvrant une partie de la rue 8. Sur cet axe s'articulent les rues 1, 6 ainsi que deux autres rues plus hypothétiques, 9 et 10, non signalées par Hubert.

Ces rues sont directement, 5 et 8, ou indirectement 1, 6, 9, 10 en connexion avec le temple A, la place J serait peut-être le "forum" profane séparé de l'aire sacrée par le portique double B du sanctuaire, lieu de rassemblement des fidèles.

Le second axe, rue 2, est articulé sur la place H à laquelle aboutissent les rues 3 et 7, la rue 4 bordant la place H au nord-est. L'organisation spatiale est évidente et correspond avec les rues 5, 8, la place J (forum ?) et le portique double B, à une mise en scène monumentale du sanctuaire A.

En ce qui concerne la place H on remarque que si la rue 2 débouche directement sur la place, les rues 3, 4 et 7 lui sont périphériques.





Plan du camp de Quévrue
dressé par Arcisse de Caumont

Découverte de quelques nouveaux sites de hauteur en Pays d'Auge.

Jean-Jacques Darthenay

Cette année nous nous sommes intéressés aux enceintes à plusieurs enclos situés sur des sites hauteur du sud du pays d'Auge. On trouve en effet, dans un rayon de 6 km, cinq enceintes quadrangulaires : une à Mesnil-Bacley aujourd'hui détruite, une à Saint-Martin-de-Fresnay, et surtout deux à Mittois (bois de Quevrue), et une à Castillon-en-Auge. Ce sont ces trois dernières qui nous intéresseront ici, ainsi qu'un autre enclos du même type découvert cette année à Fervaques. Toutes ces enceintes, sauf celle de Fervaques, se situent en milieu forestier, à une altitude de 170 à 180 mètres du niveau de la mer.

1 - CASTILLON-EN-AUGE : « Le Bois du Roy »

Cet enclos a été redécouvert grâce à la "complicité" d'Arcisse de Caumont, qui signalait au 19^e siècle, dans la Statistique Monumentale du Calvados ¹, l'existence d'un camp fortifié sur les hauteurs boisées de Castillon. Cependant, la localisation précise de cette fortification n'était plus connue.

C'est à environ 300 mètres au Sud-Est du carrefour de la D511 et de la D.111A, dans « le bois du Roy », que se situe cet enclos. Il est de forme rectangulaire, et mesure 110 mètres x 70 mètres. Son talus extérieur est d'environ un mètre de hauteur, pour une largeur de 4 mètres. Il est assez bien conservé sur trois côtés. Un fossé intérieur, en partie comblé, est conservé sur une profondeur de 0.50 m. environ. Il est large d'environ 3 mètres.

Cet enclos est orienté Nord-Sud. En raison de l'environnement forestier du site, aucun élément de datation n'a pu être ramassé au sol. Sans doute doit-il être lui aussi daté des périodes protohistoriques. Les bois de Castillon furent pour l'essentiel cédés à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives à la fin du XII^e siècle, et sont appelés « Bois de Belle-Place » dès le XIII^e siècle. Seule une petite partie de ces bois, celle où se trouve cet enclos, est restée la propriété du seigneur du lieu, avant de passer entre les mains du roi en 1204. L'état de conservation de cet enclos est plus satisfaisant que celui des camps qui se trouvent en milieu cultivable.

2 - MITTOIS : « Le bois de Quevrue »

Le bois de Quevrue a la particularité de posséder deux camps qualifiés de « romains », l'un situé au Nord-Ouest, l'autre au Nord Est. Les talus et fossés de celui qui est situé au Nord-Ouest du bois sont à peu près arasés aujourd'hui. Il est de forme

¹ CAUMONT (A.de), *Statistique Monumentale du Calvados*, tome V - arrondissement de Lisieux, 1867, réed. 1978, p.513.

rectangulaire d'environ 60 x 70 mètres de côtés. Celui du Nord Est-est mieux conservé, il est de forme rectangulaire, aux angles arrondis. Ses dimensions atteignent près de 100 mètres de longueur. Les talus y ont entre un mètre et 2,50 mètres de hauteur. Il domine la route actuelle de Livarot à Saint-Pierre-sur-Dives.

Il y a une cinquantaine d'années, lors du creusement d'une tranchée par l'ancien propriétaire à 3 ou 4 mètres de ce camp, on découvrit quatre 4 meules en pierre (une dormante et trois mouvantes), en parfait état de conservation. Leur diamètre est d'environ 60 cm.

A l'ouest de ce bois on trouve aussi des retranchements qu'Arcisse de Caumont avait signalé au siècle dernier. Ce sont des tranchées de 2 mètres à 6 mètres de profondeur qui suivent les courbes de niveau. Elles sont parallèles entre elles aussi bien au Nord-Ouest qu'au Sud-Ouest ; d'autres petites tranchées les relient entre elles. Les plus grandes ont entre 200 et 300 mètres de longueur, les plus petites seulement 10 à 20 mètres et sont orientées Nord-Sud et Ouest-Est. Elles prennent naissance sur le plateau et sont appuyées par un petit talus du côté Nord qui rejoint le « camp romain ». De l'autre côté, vers l'Est, on peut voir petit talus beaucoup plus long, d'environ 1 km 200, sans doute d'époque moderne. Il a cependant été sectionné lors de la création d'un ancien chemin qui existait déjà au XVIIIe siècle.

3 - FERVAQUES : « Le Pré aux Boeufs ».

Contrairement aux autres sites qui se trouvent en milieu forestier, l'enclos de Fervaques se situe lui en lisière de bois. Il a été découvert grâce à une photographie aérienne prise à haute altitude par l'IGN. C'est un enclos quadrangulaire, de forme presque carrée, de 70 à 80 mètres de côtés. Il fut sectionné en deux parties à peu près égales au cours du 19e siècle, lors de la construction de la route départementale 47.

Cette fortification a fait l'objet d'une visite au sol lors des labours de printemps, mais aucun matériel archéologique datant n'a pu être ramassé. Pour le moment, la datation de cet enclos est donc très incertaine, même s'il présente quelques ressemblances avec des enclos généralement attribués à l'époque protohistorique.

La présence de ces grandes enceintes, qui ne sont pas forcément contemporaines les unes des autres, dans un rayon si limité nous laisse perplexe. On aimerait connaître la nature, la fonction et la date de ces sites. Sans doute serait-il intéressant d'approfondir ces recherches par des relevés planimétriques.

Deux nouvelles occupations gauloises dans le Pays d'Auge (14)

Hubert Lepaumier,
en collaboration avec Jean-Xavier de St-Jores

La commune de Quetteville se trouve en bordure orientale du Pays d'Auge. Pour l'époque gauloise, cette situation la place sur le territoire des Lexovii, en zone frontalière de la mouvance armoricaine. Du point de vue géologique, cette partie du Calvados est constituée par un ancien plateau sédimentaire traversé par de multiples vallées qui ont pu fortement en entamer la surface.

La création d'une nouvelle liaison autoroutière reliant le Pont-de-Normandie à l'autoroute A. 13 a été l'occasion d'étudier deux sites de la fin de la période gauloise sur cette commune. Les fouilles, financées par la S.A.P.N. (Société des Autoroutes Paris-Normandie) se sont déroulées durant les mois de juillet et août 1996 en ce qui concerne le site de la Gohaigne, et durant le mois de novembre 1996 pour le site des Heurtries 2.

1- La Gohaigne :

Le site, constitué de deux enclos accolés, peut être assimilé à un établissement agraire de type ferme indigène. L'habitat à proprement parler, se limite à l'enclos 1, situé en limite d'emprise et n'a pu de ce fait être reconnu dans son intégralité. Toutefois, deux bâtiments ont pu y être identifiés :

Le premier (bâtiment A), situé dans la partie méridionale de l'enclos, présente un plan rectangulaire auquel a été adjoind une « abside » trapézoïdale. Ce plan est défini par 7 poteaux remarquables par la taille de leur fosse d'implantation (souvent supérieure à 1 m de diamètre et profonde de plus d'1 m sous le sol actuel). La surface au sol délimitée par ces poteaux atteint 27,5 m², mais il est probable que la surface habitable était plus importante. La seule structure reconnue à l'intérieur de cet édifice pourrait correspondre à une structure de stockage de type fosse « silo ». Par ailleurs, un fossé situé à l'intérieur de l'enclos, ménage une surface de 600 m² autour de ce bâtiment.

Le second bâtiment (bâtiment B), situé à une trentaine de mètres au N-O du premier ensemble, présente quant à lui un plan carré de 2 m de côté et pourrait correspondre à un grenier.

Bien que certaines des fosses situées à proximité de l'habitat ont livré des nodules de limon rubéfié, aucune structure de combustion n'a pu être identifiée.

L'enclos 2, beaucoup plus vaste, présente peu de structures internes. On y remarque cependant plusieurs fosses d'extraction de limon, ainsi qu'un puits ou une citerne, dont les parois sont recouvertes d'un liseré d'argile, probablement destiné à en assurer l'étanchéité. L'absence de structure d'habitat au sein de cet enclos suggère une utilisation de ce dernier comme pacage.

Le mobilier, constitué essentiellement de céramique, a été recueilli autour du bâtiment A. Au total, le corpus se compose de 17 formes plus ou moins reconstituables. On note une forte présence de vases à panses plus ou moins tronconiques surmontées d'un col droit vertical (de type terrine), mais également la présence d'une jatte à haut col atypique, ainsi que de grands vases probablement destinés au stockage de denrées. Les décors se résument à des cannelures, des décors au peigne et quelques décors à la pointe mousse. L'ensemble de ce matériel est à rapprocher de celui découvert sur les sites de La Tène finale fouillés en Plaine de Caen.

2- les Heurtries 2 :

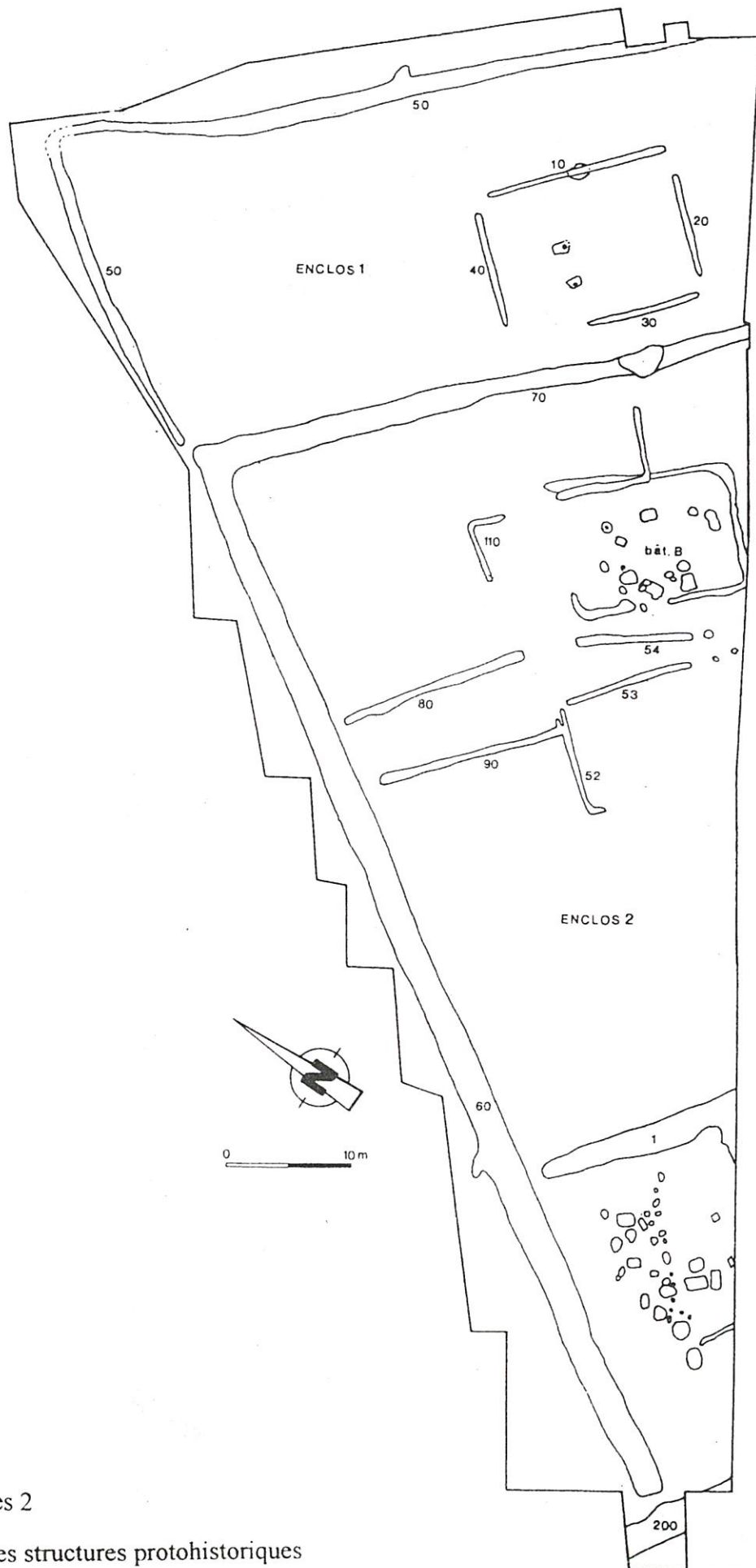
Comme pour le site de la Gohaigne, l'occupation peut être assimilée à un établissement agraire de type ferme indigène. Celui-ci, découvert en limite d'emprise, se compose d'au moins deux enclos accolés. L'ensemble se développe sur une longueur de 120 m. La principale occupation du site devaient être délimitée par un fossé qui présentait une ouverture d'un peu plus de 2 m pour une profondeur d'environ 1m (au niveau du décapage). Parmi les nombreuses structures repérées au sein de cet enclos, il semble possible d'isoler un ensemble limité par une tranchée de faible dimension. celui-ci pourrait correspondre à un bâtiment de grande dimension (117 m²). Le second enclos, qui constitue une extension du site, contenait également une structure quadrangulaire de 130 m² limitée par 4 tranchées de faible importance. Bien que la fonction de cet ensemble n'ait pu être déterminée précisément, il est également possible qu'elle corresponde à un bâtiment.

Le corpus céramique mis au jour (34 éléments reconstituables) se compose principalement de vases à col droit vertical (terrines). Cette particularité, qui a déjà observée sur le site voisin de La Gohaigne, semble caractériser les sites de La Tène finale découverts en Plaine de Caen (notamment le M.I.R., le Haut-St-Martin et l'Etoile à Mondeville, le site du périphérique-sud à Fleury-sur-Orne, ...). Par ailleurs, une jatte à haut col montre l'influence armoricaine jusqu'à cette partie très orientale du Calvados. A côté du lot céramique, la présence d'une loupe en fer, de scories et de fragments de parois de foyer vitrifiées témoignent une activité métallurgique sur le site.



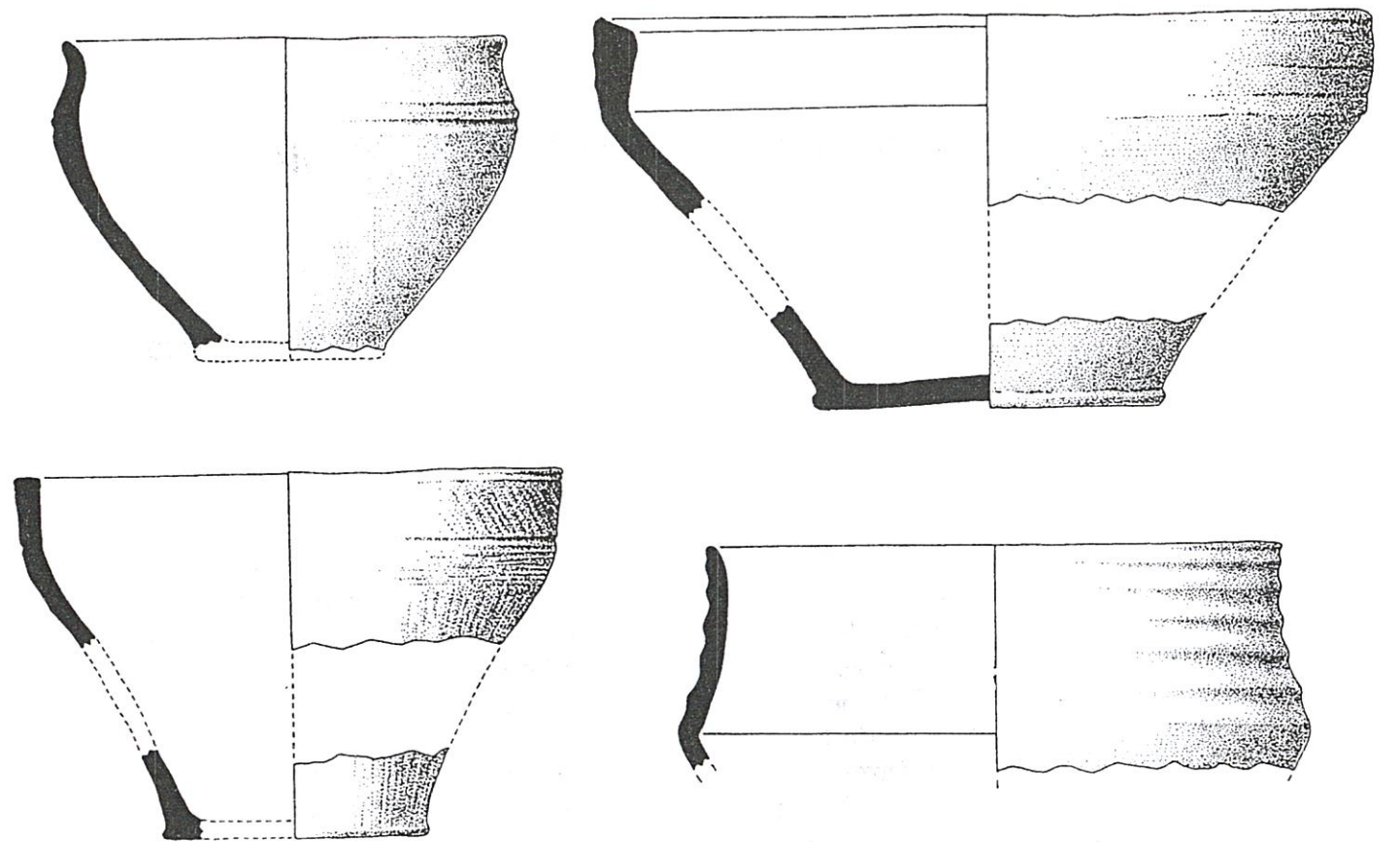
la Gohaigne

relevé des structures protohistoriques.

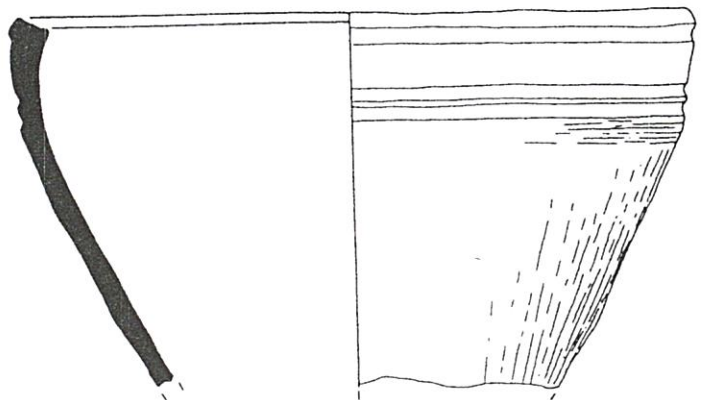
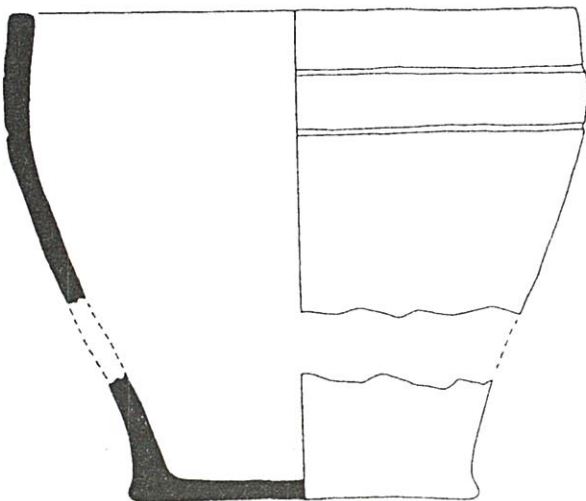
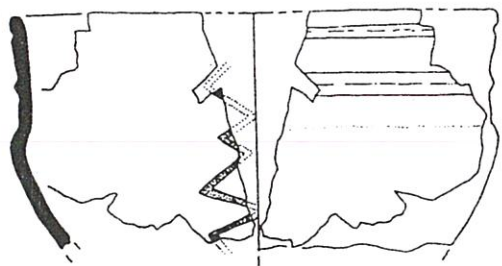
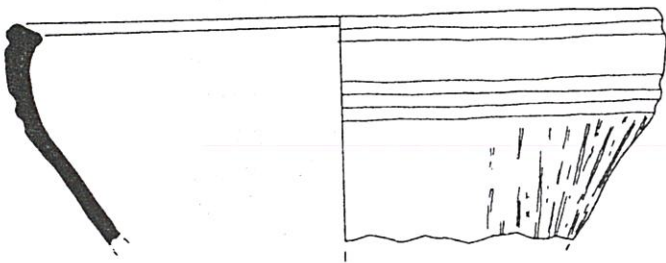


les Heurtries 2

relevé des structures protohistoriques



0 5cm



exemples de céramiques recueillies sur les sites (en haut : la Gohaigne ; en bas : les Heurtries 2)

Fervaques, de la toponymie à l'archéologie.

Alain Costé

L'étymologie des noms de lieu du canton de Livarot a fait l'objet d'un article de Dominique Fournier dans le bulletin trimestriel du foyer rural du Billot de mars 94. On y lit que le nom de Fervaques vient du latin tardif et gallo-romain *Fabrica* qui signifiait atelier ou forge. Cela confère une origine antique à cette commune, et semble supposer qu'elle était le siège d'une industrie métallurgique relativement importante. Il pouvait s'agir d'ateliers de transformation du fer brut issu des bas fourneaux ou, plus vraisemblablement, de sites de réduction du minerai de fer; ce matériau étant relativement abondant en Pays d'Auge.

La possibilité de corroborer cette hypothèse nous a été donnée à l'occasion de la mise en place du réseau d'assainissement collectif. La surveillance des tranchées et des matériaux extraits a permis plusieurs observations intéressantes. D'une part deux amas de morceaux de *tegulae* ont été mis au jour. Ils étaient à une profondeur d'un mètre environ, l'un situé à l'angle de la rue Marcel Gambier et de la rue d'Orbec, l'autre situé rue du Dr Hautechaud au coin de la place de la fontaine vers Notre-Dame-de-Courson. D'autre part une couche compacte de scories de fer de plus de 30 cm d'épaisseur située à 80 cm de profondeur était visible sur une longueur de 4 à 5 m rue du Dr Hautechaud face à la fontaine. Une autre couche de scories de fer fut mise au jour entre l'allée du château et le bâtiment à l'entrée de la pisciculture. Celle-ci est plus profonde et repose sur une couche d'argile gloconieuse. Cela semble indiquer que les scories servaient à encaisser les terrains situés en bordure de la rivière. Des échantillons de déchets ferreux ont été recueillis et sont en cours d'analyse.

TOPONYMIE ET ARCHÉOLOGIE

La toponymie et l'archéologie ont toujours entretenu des rapports privilégiés, reposant sur l'idée — certes légitime mais néanmoins trompeuse — que les noms de lieux sont à l'histoire ce que les fossiles sont à la zoologie : les empreintes d'un temps révolu figées dans le verbe. Or ces rapports semblent quelque peu viciés par le fait que les toponymistes cherchent souvent dans l'histoire et l'archéologie une confirmation de leurs déductions philologiques, et que les historiens et archéologues utilisent volontiers l'argument toponymique dans leurs travaux. On se rapprocherait dangereusement d'un raisonnement circulaire, si ces deux sciences n'avaient à leur disposition une démarche propre et indépendante, qui leur assure une base méthodologique solide.

Ceci posé, nous tenterons d'examiner brièvement dans quelle mesure les données toponymiques peuvent servir de guide à la prospection archéologique : en d'autres termes, y a-t-il de "bons toponymes", qui indiquent la présence probable et l'âge d'un site ancien, comme il y a de "bons fossiles" ou de "bons tessons", qui permettent de dater une strate paléontologique ou archéologique avec précision ?

Il est tentant de penser *a priori* qu'un nom de lieu d'origine gauloise ou gallo-romaine correspond à la présence d'un site archéologique. Si cela se vérifie bien sûr pour les noms d'agglomérations importantes, telles que les anciens chefs-lieux des *civitates* gauloises (Lisieux < civitas des *Lexovii*; Bayeux < civitas de *Baiocasses*; Vieux < civitas des *Viducasses*, etc.), c'est loin d'être le cas pour la totalité des NL d'origine antique : en effet, bon nombre de lieux furent nommés à cette époque, sans être jamais *habités* régulièrement; en outre, l'expérience montre que les éléments toponymiques gaulois ou gallo-romains évoquant une présence humaine (propriété, activité, etc.) ne correspondent pas systématiquement à un site archéologique précis.

Prenons quelques exemples pour illustrer ce problème.

Le gaulois *briga* et les toponymes de hauteur.

Il existe en France un assez grand nombre de NL d'origine gauloise comportant en finale l'élément *briga*, "hauteur" (cf. ancien irlandais *bri*, gallois, cornique, breton *bre*, "mont")¹, puis "oppidum, hauteur fortifiée" [accentué sur la voyelle de liaison qui le précède, soit *-ó-briga*, il aboutit généralement à *-euvre* ou *-èvre* dans les dialectes d'oïl, et *-abre*, *-obre*, *-oubre*, *-aure*, etc. dans d'autres dialectes]; suivant la nature du déterminant qui le précède, on peut ou non y voir l'indice d'un site prospectable.

Ainsi, *VID-Ó-BRIGA [> Voivres, Sarthe], formé avec *vidu*-, "arbre, bois", désigne une "hauteur boisée" : c'est donc une appellation purement géographique, qui n'implique aucune occupation.

Plus courant est le type *VIND-Ó-BRIGA [> Venduvre, Cn de Morteaux-Coulibœuf, Calvados, ainsi que quatre autres NL en France], formé avec l'élément *vindo*-, "blanc" et aussi "sacré" (cf. irlandais *find*, gallois *gwynn*, breton *gwenn*, "blanc")² : si la topographie locale ne justifie pas le sens de "blanc" (d'après l'aspect du sol : affleurement calcaire, etc., ou encore l'exposition au soleil), il est légitime de penser que l'on a alors affaire à un site cultuel : reste à savoir s'il était matérialisé par un édifice quelconque, ce que le toponyme considéré ne dit pas³.

¹ Dottin 237; LEIA B-87.

² TGF § 2637; Dottin 299.

³ Notons au passage que Venduvre est situé dans une zone où la présence gauloise est bien attestée, à peu de distance de Jort (site bien connu) < gaulois *DIV-Ó-RITU, "le gué (*ritu*) sur la Dives". Le nom de la Dives lui-même (hydronyme très bien attesté en France) semble représenter une réfection gallo-romaine du gaulois *DEVA, "divine", indice possible d'un culte votif dont il pourrait subsister quelques traces à la source.

Cette formation est analogue à celle de *CAND-Ó-BRIGA (avec *cando*-, "blanc, brillant"; cf. gallois *cann*, cornique *can*, breton *hann*, "blanc")⁴ qui aboutit à *Champdor* [Ain], mais qui ne paraît pas attestée en Normandie.

L'adéquation la plus nette entre analyse toponymique et réalité archéologique semble devoir être fournie par l'interprétation que nous avons proposée naguère⁵ du mystérieux microtoponyme *les Fenèbres* [St-Désir, Cn de Lisieux-Ouest, Calvados], dont voici les formes anciennes :

Bartholomeus de *Fenoures* [lire s.d. *Fenovres*], Bartholomeus de *Fenoeures* [lire s.d. *Fencœvres*] 1204 ADC G207 6, *Fabrarina* 1317 LXM CXIX 7, *Feneuvres*, fief de *Feneures* [lire s.d. *Fenevres*] 1452 s.ref. 8, Jehan de la Riviere, escr. sr de *Fenevres* 1572 RDL VII 342 v°, *la cour de fénèbre* 1824 CN, *La Cour-Funèbre* 1883 f DTC, *les Fenèbres* 1982 IGN.

Étant donné la topographie des lieux et le résultat des fouilles effectuées à cet endroit par Marie-Cardine, Doranlo, Pellerin *et al.*, qui avaient révélé l'existence d'éléments cultuels⁹, il est possible de faire l'hypothèse d'une formation toponymique gallo-romane hybride *FAN-Ó-BRIGA : il s'agirait dans ce cas de l'élément latin *fanum*, "temple, sanctuaire" + gaulois *-briga*, "hauteur; oppidum"¹⁰, soit "la hauteur du sanctuaire", "la butte du sanctuaire", etc. Cet étymon aboutit régulièrement à *Fenèvre*, *Feneuvre*, formes attestées jusqu'au 16^e siècle; les formes en [br], qui se sont substituées aux formes en [vr], représentent un traitement phonétique régional, bien attesté en Normandie : cf. normand *cabrier*, *cabreux*, "chevrier"; *cambre*, "chanvre", etc.

Si cette étymologie s'avère exacte, on aurait dans ce NL la trace assez nette d'un syncrétisme cultu(r)el gallo-romain, ce qui n'a finalement rien de surprenant. On en relira peut-être avec davantage de recul l'affirmation d'Arcisse de Caumont, selon laquelle "*le champ Fenèbre ou funèbre, que nous ne faisons que mentionner, a un nom très significatif*" [SMC III 191]; cette remarque prendra un sens tout autre si l'on cultive assidûment le second degré.

Le suffixe gallo-roman -(I)ACU.

Suffixe célèbre entre tous, issu du gaulois *-acom*, forme neutre de *-acos*, ce suffixe adjectival correspond étymologiquement à la finale *-ec* < *-oc* de bon nombre de NP bretons, et à *-ac* dans les NL. Dans notre région, *-ACU* aboutit normalement à *-é* et *-IACU* à *-y*, mais il existe des variations locales (plutôt *-é* dans l'Orne et *-y* dans le Calvados), et il s'est produit en outre des interférences entre les deux formes, si bien que l'on a parfois le contraire. Mis en évidence à la fin du 19^e siècle par d'Arbois de Jubainville¹¹ dans un très grand nombre de formations gallo-romanes et gallo-germaniques, il a d'abord été exclusivement considéré comme un marqueur de propriété, ce qu'il est effectivement dans un grand nombre de cas : ainsi, le NL Ouilly est-il

⁴ TGF §2535; Dottin 241; LEIA C-32.

⁵ Dominique Fournier, "Toponymie de Saint-Désir", communication à la Société Historique de Lisieux (octobre 1996), à paraître.

⁶ Formes relevées par François de Beaurepaire.

⁷ "ad viam per quam itur de Bourgaingnolles ad *Fabrarina*" 1317 in O. Buon; il semble bien qu'il s'agisse là de *Fenèbres* et non de *la Farinière* [à laquelle le rattache O. Buon]. Étant donné les formes anciennes citées par François de Beaurepaire, il semble que l'on ait affaire à une altération passagère, reposant sur une métathèse, voire une latinisation fantaisiste; en outre, la leçon gagnerait à être vérifiée.

⁸ Forme relevée par François de Beaurepaire; la référence est peut-être la même que la précédente.

⁹ Cf. le *Compte-rendu des activités de la Société Historique de Lisieux*, BSHL t. 27 (1926-1930), 1930, pp. 210-211.

¹⁰ Si l'on accepte l'hypothèse pour ce NL de l'élément gaulois *-briga* [Dottin 237], il faut nécessairement postuler un composé hybride, car [f-] initial n'est possible ni celtique commun ni en gaulois. Ce son n'apparaît que tardivement dans les langues celtiques, principalement en ancien irlandais, en tant que forme évoluée de [w], et ne nous concerne pas ici.

¹¹ H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890.

l'aboutissement d' *AULIACU, "domaine d'Aulius"; Percy correspond à *PERSIACU, "domaine de Persius" (NP gallo-romains); Gacé représente *WASSIACU, "domaine de Wassius" (NP germanique), etc.

Selon cette conception, qui fut celle d'Albert Dauzat, et qui est toujours celle de sa disciple Marie-Thérèse Morlet¹², on pourrait s'attendre à trouver une *villa* gallo-romaine sous chaque toponyme en -(I)ACU; il n'en est cependant rien (on connaît de nombreux NL en -(I)ACU qui ne correspondent à aucun site), et ceci pour deux principales raisons.

D'une part, rien dans le suffixe -(I)ACU n'évoque formellement une construction : lorsqu'il est effectivement employé avec la valeur que nous venons de rappeler, il ne signifie que "appartenant à", et a aussi bien pu désigner une simple terre qu'une imposante *villa*, germe d'une future agglomération. D'autre part, la plupart des toponymistes s'accordent maintenant à penser que l'élément précédant le suffixe peut aussi bien être un appellatif qu'un NP, et donc désigner un détail topographique ou autre, sans qu'il y ait eu pour cela de présence humaine permanente : ainsi, un NL tel que Campigny ou Champigny, représentant une formation gallo-romane *CAMPANIACU, s'expliquera, selon les opinions, par un NP gallo-romain *Campanius*, soit "le domaine de Campanius", ou par le NC *campania*, "plaine, champ", soit "l'endroit plat, le lieu où il y a des terres cultivées"; de même, le NL Igé [Cn de Bellême, Orne], qui repose sur *IVIACU, sera "le domaine d'Ivius" (NP gallo-romain) ou "le lieu où il y a des ifs" (du gaulois *ivos*, "if"), etc.

Quelques toponymes moins problématiques.

À côté de ces éléments toponymiques plus ou moins ambigus, dont c'est surtout la réalité archéologique qui permet de décider de la valeur, en voici quelques autres pour lesquels le doute est relativement moins grand. Mais on notera cependant que ces NL ne représentent que des pistes à explorer, et souvent à abandonner, tant il est difficile d'être absolument catégorique quant à la valeur d'un NL : si la *forme* du nom et son *sens de base* ne posent généralement pas de problèmes, la *réalité* à laquelle le toponyme fait référence est bien souvent évasive.

▫ Nécropoles, sépultures et cimetières.

En toponymie, la présence de sépultures anciennes peut être signalée par un produit du gallo-roman *SARCOFAGI < latin *sarcophagi*, "les sarcophages". Le mot *sarcophagus* [emprunt au grec *sarkophágos*, appellation descriptive d'une pierre dont on faisait les sépultures, et qui avait la réputation de consommer rapidement la chair des corps; mot composé de *sarx*, "chair" et *phágos*, "qui mange, mangeant", dérivé de *phagein*, "manger"] aboutit régulièrement à *cercueil* en français, et *cerqueux*, *serqueux*, *sarqueux*, etc. dans les parlers normands.

Serqueux [Cn de Forges-les-Eaux, Seine-Maritime] : *Sarkeus* 12^e s. NCSM 151, *Sarkeus in Braio* 1337 PR 39D, *Sarkeus* 1431 PR 82 I. — **Cerqueux** [Cn d'Orbec, Calvados] : *Sarkeillum* 1234, *Sarkeus* 1247, *Sarcofagi* 1272, *Sarkeillum*, *Sarkeix*, *Serqueux* 1320 [DTC], *Ecclesia de Sarcofagis* ~1350 PLX 253A, *Sarcofagis* 16^e s. PLXPL xl, *Cerqueux* 1753/1785 Cass. — **Cerqueux** [ancienne commune rattachée en 1826 à Saint-Crespin, Cn de Mézidon, Calvados] : *Sarkeus*, *Serqueux sur Vie* 1274 CF [DTC], *Sarcofagii* 16^e s. PLXLP lvij, *Cerqueux* 1753/1785 p Cass., *hameau de Cerqueux* ~1830 CN, *Cerqueux*, *Cerqueux-la-Campagne* 1883 a.c. DTC, *Cerqueux* 1977 h IGN.

le Cercueil [Cn de Carrouges, Orne] : *Sarcophagus* 12^e s., *Sarcophagum* ~1335 PS 224A, *Le Sarqueu* 1373 PS 207a, *Sarcophagum* 15^e s. PPS 237H, *le Cercueil* 1986 PTT. — **St-Aubin-des-Cercueils** [ancienne paroisse réunie à Beaucamp et Routot sous le nom de St-Aubin-Routot, Cn de St-Romain-de-Colbosc, Seine-Maritime] : *Sanctus Albinus de Sarkieous* 1248 NCSM 133. — **St-Pierre-des-Cercueils** [Cn d'Amfreville-la-Campagne, Eure; dénaturé en St-Pierre-des-Fleurs en 1924] : *Sarkeus* 1260 DNLF 161b, *Sanctus Petrus de Sarqueux* 1274 NCE 187, *Ecclesia de Sarcofagis* ~1370 PE 184C.

¹² Cf. par exemple Marie-Thérèse Morlet, *Les Noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, t. III (les noms de personnes contenus dans les noms de lieux), Paris, CNRS, 1985.

Le latin tardif d'origine ecclésiastique **martyretum*, "lieu de martyre, de supplice", est à l'origine de l'ancien français *martroi*, *martrei*, *martray*, etc., "torture" et "lieu où l'on torture; place publique". En toponymie, *Martrois* (forme de l'Est et du Nord-Est), *Martray*, etc. (forme de l'Ouest) peuvent également avoir le sens de "cimetière", qu'a rapidement acquis la forme méridionale *Martres*, selon le cheminement : "lieu de supplice" → "sépulture de martyrs" → "nécropole, cimetière"¹³. Selon Auguste Vincent¹⁴, le sens de "cimetière" pour *martyretum* est attesté en Suisse du 6^e au 8^e siècle, mais dans l'Ouest de la France, *martrai* désigne généralement une place publique (sans doute d'anciens cimetières désaffectés). De fait, les NL de ce type sont souvent associés à des nécropoles, même dans l'Ouest (cf. *Le Martret* en Charente-Maritime) et à Paris (*Martyretum* y désigne au 12^e s. le cimetière de St-Gervais).

Localement, on relève ce type toponymique à Boisse [Cn de St-Pierre-sur-Dives, Calvados] : *le Martrey*, *le Martré* 1835 CN. Les deux interprétations (cimetière et place publique) se justifient par la position de la parcelle ainsi nommée, de part et d'autre de la D4, immédiatement à l'est du bourg. Il s'agit d'une parcelle irrégulière, très allongée, proche de la Croix aux Ladres. On peut effectivement penser à un ancien cimetière (de lépreux ?), mais la position parfaitement centrale de la parcelle rend également possible la "place publique". En faveur de la première solution cependant, on peut noter la présence d'un calvaire le long de la D4; il n'est pas à un carrefour, et marque très exactement la limite du *Martrey*.

Parmi les autres éléments toponymiques pouvant évoquer la présence ou le souvenir d'anciennes sépultures, figurent les diverses appellations données au cours des temps aux terres où les travaux agricoles ont mis à jour des ossements humains (ou d'animaux !). Il sont par nature imaginatifs, fantaisistes ou dramatiques, et ne doivent bien sûr être considérés que comme des indices possibles, et non comme des preuves formelles; ils ne fournissent en outre aucun élément de datation.

Citons l'emploi du mot *mort* dans des types toponymiques tels que *le Champ de la Mort*, *la Fosse aux Morts*; *l'Homme Mort* (type très courant; mais *homme* peut parfois représenter *omme*, variante régionale d'*orme*), *la Femme Morte* [cf. *les Femmes Mortes* à Ifs-sur-Laizon, maintenant Condé-sur-Ifs, Cn de Bretteville-sur-Laize, Calvados], *l'Enfant Mort* [cf. *le Mortefan* à Lieury, Cn de St-Pierre-sur-Dives, Calvados; forme dialectale normande].

Les sépultures (parfois antiques) sont également évoquées par les termes *tombeau* (un tumulus à Brionne [Eure] porte ainsi le nom très romantique de *Tombeau du Druides* : tout un programme...), *tombette* (diminutif de *tombe*), *fosse* (le Calvados est bien doté en NL du type *la Fosse aux Anglais*, référence implicite à la Guerre de Cent Ans, conflit mythique dont les massacres n'ont pas fini de frapper l'imagination des foules). Citons également à Vendeuvre [Cn de Morteaux-Couliboëuf, Calvados] *la Delle de l'Homme Enterré*, et le *Cimetière à Huguenot* à Crocy [idem], qui n'est plus qu'un labour au 19^e siècle.

Les ossements exhumés en grande quantité ont suscité le type *Champ d'Os*, variante normande *Camp d'Os* (susceptible de subir différents accidents graphiques) : cf. par exemple le *Champ des Os* au Vieil-Évreux [Eure], qui correspond, selon de marquis de Blossville¹⁵, à des trouvailles d'antiquités gallo-romaines attribuées aux Éburovices). L'un des phantasmes toponymiques les plus fréquents est l'évocation de batailles passées, dont les ossements représentent, dans l'imagination populaire, ceux des victimes demeurées sur place : on connaît bien le microtoponyme *la Bataille*, *le Champ de Bataille*, etc. En revanche, le NL *la Guerre* semble se rattacher à un ancien appellatif toponymique anglo-saxon *gâra* ou anglo-scandinave *geiri*, "lance, fer de lance", d'où "pièce de terre triangulaire" (= anglais *gore*)¹⁶.

¹³ DNLF 149; NLF 380 §1497.

¹⁴ TF 307 §801 s.v. *martre*.

¹⁵ DTE.

¹⁶ Cf. Lucien Musset, "Deux microtoponymes anglo-normands du Bessin : *l'estrac*, *la gare*", in *Mélanges René Lepelletier*, Cahier des Annales de Normandie n° 25, 1995, pp. 269-275.

▫ Ruines, vieux murs et édifices disparus.

L'emploi toponymique du latin *maceria*, "mur de clôture" ¹⁷, correspond généralement à la présence de ruines antiques : ce terme aboutit en Normandie au type *Mézière(s)*, attesté en deux occasions en tant que nom de commune [Maisières, Cn de Bretteville-sur-Laize, Calvados; Mézières-en-Vexin, Cn d'Écos, Eure]; on relève également plusieurs lieux-dits ou noms de hameaux du type *la Maisière*, *les Maisières*, etc., qui sont quant à eux issus de l'ancien français *maisiere*, "muraille; débris, décombres" < latin *maceria*. Dans ce dernier cas, les NL peuvent évoquer des ruines antiques ou médiévales.

On note en outre dans le Calvados de très nombreux lieux-dits et noms de hameaux *le Mezeray*, *le Maizeray*, *le Maizeret*, *les Meserets*, etc., dont l'interprétation est sujette à discussion : selon l'explication traditionnelle, on aurait là un dérivé diminutif masculin en *-et* de l'ancien français *maisiere*, "muraille, débris", etc. (mais aussi "maison") ou du verbe *maiserer*, "construire (une maison), maçonner (un mur)"; sans entrer dans la polémique, il semble probable, étant donné l'existence des dérivés parallèles *maiserete* et *maiseril*, "petite maison", qu'il y a eu croisement de *maisiere* "muraille" avec l'ancien français *mes*, *mais* "maison, habitation" (cf. aussi *maise*, "habitation; jardin") < gallo-roman *MASU < latin *mansum*, accusatif de *mansus*, participe passé substantivé de *manere*, "rester, demeurer". Les mots *maiseret*, *maiserete*, *maiseril* s'expliquent aussi bien (sinon mieux) comme des dérivés en *-eret*, *-erete* ou *-eril* de *mais*. Ceci dit, le sens même de "maison" que peut prendre le mot *maisiere* laisse supposer qu'il a pu y avoir confusion entre deux homonymes, le second représentant un dérivé collectif ou augmentatif en *-iere* de *mais*, "maison".

Autre trace possible de murs anciens, le bas-latin *muricarius*, "tas de pierres; murets faits de pierres retirées des champs" [dérivé de *murus*, "mur"] aboutit en Français aux types *Meurger*, *Murger*, mais ceux-ci ne semblent pas attestés en Normandie. Par contre, les dérivés du mot *mur* sont assez fréquents (*les Mureaux*, *les Murailles*, etc.), avec généralement la même valeur (murs de pierre sèche, ou parfois murs antiques). On trouve également, avec une fonction identique, quelques dérivés de *ruine* (par exemple, *les Ruinettes* à Pirou, Cn de Lessay, Manche). Par contre, les NL dérivés de *paroi*, bien attestés dans d'autres régions, semblent faire défaut localement.

Le nom de l'ancienne commune de Carel [maintenant hameau de St-Pierre-sur-Dives], dont l'absence d'article implique une fixation ancienne, semble reposer sur un appellatif gallo-roman °QUADRELLU, "objet carré", ou éventuellement sur son réflexe *quarrel* en ancien français :

Carrel 1076 RDSPD, Ric[ardus] de q[ua]rrel fin 12^e s. DASPD, *Karrel* 1247 QN 8 §50, *Carrel* ~1335 PS 232A, 1373 PSS 212D, *Carrellum* 15^e PPS 242 A, *Carel* 1753/85 p Cass., *Carel*, *Village de Carel*, *Vge de Carel* 1835 CN.

Ce NL est susceptible de différentes interprétations : édifice carré; pierres de taille; carreaux, pavés, etc.; il semble cependant faire allusion à une construction ou un édifice ancien.

En règle générale, les constructions anciennes ont la vie dure : même rasées, elles laissent subsister derrière elles des fondations (que les années de sécheresse rendent particulièrement repérables grâce à la prospection aérienne), dont les débris remontent régulièrement à la surface, d'où un ensemble d'appellations évoquant l'aspect caillouteux de la terre ou sa couleur.

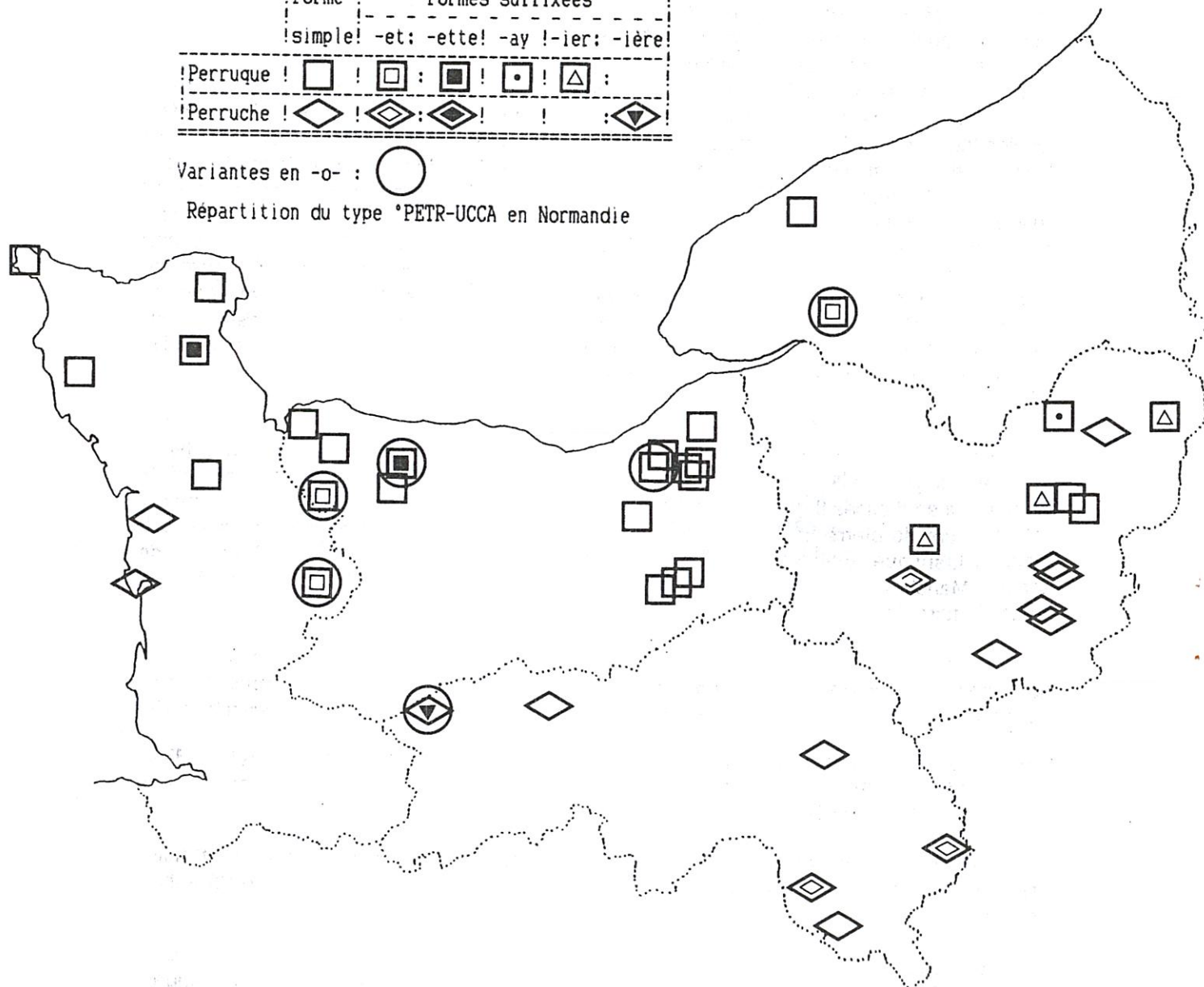
Dans le premier cas, le phénomène peut être signalé par l'un des nombreux microtoponymes du type *le Caillou*, *le Caillouet*, *le Caillouin*, etc., et bien sûr *le Perrey*, *le Perret*, *la Perrelle*, etc. Les formes apparentées *la Perruche* (forme française), *la Perruque*, *la Perroque* (formes normano-picardes), issues d'un type gallo-roman °PETRUCCA [dérivé augmentatif ou

¹⁷ Initialement, mur fait de pisé et de torchis; dérivé nominal féminin en *-ia* du verbe *macerare*, "attendrir par macération", d'où "détremper (la terre)" [indo-européen °māk-ero-, forme suffixée en *-ero-* de °māk-, degré allongé de °mak-, variante de °mag-, "pétrir"].

Forme	Formes suffixées				
simple	-et	-ette	-ay	-ier	-ière
Perruque	□	◻	■	◼	△
Perruche	◇	◊	◆	◇	▽

Variantes en -o- : ○

Répartition du type *PETR-UCCA en Normandie



collectif en -UCCA du latin *petra*, "pierre"], sont fréquemment associées à des ruines, des portions de murailles anciennes écroulées, etc.; elles désignent généralement au Moyen Âge des ruines gallo-romaines ou franques. Ses dérivés toponymiques sont innombrables (*le Perruchet*, *la Perruchère*, *la Perrochère*, *le Pruchon*; *le Perruquet*, *le Perroquet*, *la Perruquette*, *la Perroquette*, *le Perruquier*, etc.) et la carte ci-contre permettra d'en visualiser les principaux types en Normandie.

Quant à la couleur de la terre, elle pourra être signalée par les microtoponymes tels que *les Terres Blanches*, *les Terres Noires*, etc. Bien sûr, tous ces microtoponymes peuvent n'être motivés que par la nature géologique du terrain; là encore, il s'agit de cas d'espèces. Mais ces indications sont particulièrement utiles lorsque l'on pense avoir localisé un site de manière vague ou approximative.

Un autre phénomène lié à la persistance d'anciennes constructions est l'apparition à l'emplacement des ruines d'un type de végétation secondaire (buissons, etc.) dont la présence finira par susciter la fixation de toponymes tels que *les Buissons*, *les Buissonnets* (variantes normandes *les Bissons*, *les Bissonnets*), *l'Épine*, *l'Épinette*, etc.

▣ Traces de voies antiques ou médiévales.

Le toponyme de ce type le mieux connu est sans conteste le NL *Estrées* [issu du latin *strata* (*via*), "voie faite de couches superposées"], que l'on rencontre plusieurs fois en Normandie, tant comme nom de commune que comme lieu-dit; il évoque généralement une voie romaine. Citons pour le Calvados :

Notre-Dame-d'Estrées [Cn de Cambremer, Calvados] : *Estrea* 1198 MR 90a [DTC; forme douteuse, attribuée par Hippeau à Estrées-la-Campagne et Notre-Dame-d'Estrées sous deux entrées différentes], *Estrees* 1285 CPLX, [*les*] *Strez* ~1350 PLX 259A, *Stratae in Algia* 16^e s. PLX p. 51 [DTC], *Etrée* 1723 d'Anv., *Etreez en Auge* 1753/1785 Cass., *Estréez*, *Estrees* ~1815 CN, *Estrées* 1839 CEM, *Estrées-en-Auge*, *Notre-Dame-d'Estrées* 1883 DTC, *N.D.-d'Estrées* 1975, *Notre-Dame d'Estrées* 1982 IGN.

Estrées-la-Campagne [Cn de Bretteville-sur-Laize, Calvados] : *Estreae in Oximino* 1189 MR, *Les Tres* ~1335 PS 323F, *Estrees* 1373 PS 212A, *Trabes* 15^e s. PPS 242H, *Etreez la Campagne* 1753/1785 Cass.

De nombreux appellatifs médiévaux sont liés à la présence de voies antiques; citons entre autres le mot *chemin*, lorsqu'il est accompagné de certains déterminants : ainsi, *le Chemin Haussé* est le nom de la section comprise entre Morteaux-Couliboëuf et Bretteville-l'Orgueilleuse de l'ancienne voie romaine (effectivement surélevée) allant de Séez à Bayeux, et passant à Vieux, chef-lieu des Viducasses. Dans le sud du canton de Morteaux-Couliboëuf, ce nom se transforme en *Chemin Chaussé*. De même, *le Chemin Ferré* désigne généralement une voie antique ou médiévale, d'après l'aspect du revêtement.

Avec la même valeur, citons encore plusieurs occurrences de *chaussée*, forme normande *cauchie* [gallo-roman *CALCIATA (*VIA*), "voie damée, foulée"], ainsi que *pavement* [latin *pavimentum*, même sens].

Enfin, les affleurements pierreux provenant de voies romanes ayant perdu leur revêtement peuvent être signalés par le très fréquent microtoponyme *le perrey*, *le perret*, etc., ou l'une des formes apparentées évoquées plus haut.

Ces quelques exemples auront mis en évidence (du moins nous l'espérons) le fait que les données de la toponymie ne peuvent à elles seules représenter un moyen de prospection archéologique efficace; ce n'est d'ailleurs pas le rôle de la toponymie qui est avant tout, en tant que branche de l'onomastique, une discipline linguistique. Mais ces données peuvent, dans certains cas précis, contribuer à confirmer les hypothèses, voire à circonscrire le champ de recherche de l'archéologue soucieux d'utiliser toutes les ressources que les différentes disciplines scientifiques mettent à sa disposition.

Dominique FOURNIER

ABRÉVIATIONS ET SOURCES

- ADC : Archives Départementales du Calvados.
 BSHL : *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*.
 Cass. : Carte de Cassini (18^e s.).
 CF : Cartulaire de Friardel [DTC].
 CN : Cadastre Napoléon.
 CPLX : Chartes citées dans l'édition du Pouillé de Liseux de Le Prévost, 1844 [HEL].
 d'Anv. : le sieur d'Anville, géographe ordinaire du Roy, *Carte topographique du diocèse de Lisieux*, dédiée à Mgr Henri-Ignace de Blancas, évêque et comte de Lisieux, 1723 [DTC].
 DNLF : Albert Dauzat et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Larousse, Paris, 1963, rééd. Guénégaud.
 Dottin : Georges Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1920.
 DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.
 DTE : Marquis de Blossville, *Dictionnaire Topographique du Département de l'Eure*, Paris, 1887.
 HEL : H. de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. I et II, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.
 IGN : Cartes IGN (1 : 25 000).
 LEIA : Jules Vendryes, *Lexique Étymologique de l'Irlandais Ancien*, Dublin Institute for Advanced Studies, Dublin, en fascicules à partir de 1959; réédition à partir de 1981, complétée par E. Bachellery et Pierre-Yves Lambert.
 LXM : Olivier Buon, *Lisieux du début du XIII^e s. au milieu du XIV^e s. Notes d'histoire urbaine* (mémoire de maîtrise), Caen, 1993.
 MR : Léchaudé D'Anisy et A. Charma, *Magni Rotuli Scaccariæ Normanniæ sub regibus Angliæ*, pars secunda, MSAN, 2^e série, 6^e volume (XVI), Paris, 1852.
 NL : nom de lieu.
 NLF : Auguste Longnon, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1920-1929; rééd. Champion, Paris, 1979.
 NP : nom de personne.
 PE : Pouillé du Diocèse d'Évreux (~1370) [PPR].
 PLX : Pouillé du Diocèse de Lisieux (~1350) [PPR].
 PLXLP : *Pouillé de Liseux*, édition de Le Prévost, 1844 [in HEL].
 PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
 PPS : Petit Pouillé du Diocèse de Sées (15^e s.) [PPR].
 PR : Pouillé du Diocèse de Rouen (1337, 1431) [PPR].
 PS : Pouillé du Diocèse de Sées (~1335, 15^e s.) [PPR].
 QN : *Querimonia Normannorum*, enquêtes sur l'administration de Saint Louis, 1247, in *Recueil des Historiens de la France* t. XXIV (1^{ère} partie).
 RDL : Registre des délibérations de la ville de Lisieux [ADC].
 RDSPD : J. Pépin et J. Chatel, *Recueil de documents historiques sur Saint-Pierre-sur-Dives* (ouvrage manuscrit sans pagination, ~1870) [ADC F6938].
 SMC : Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, 1857-1874.
 TGF : Ernest Nègre, *Toponymie Générale de la France*, Droz, Genève, t. 1 1990, tt. 2 et 3 1991.



DE FABRICA À FERVAQUES

Formes anciennes :

Geoffroi de Bruecort, miles, dominus de *Favarchiis* 13^e s. CPLX lxviii [ADC, s.r.], *Fervaches* 1320 RVO, Ecclesia de *Favarchiis* ~1350 PLX, Ecclesia de *Favarchiis* 16^e s. PLXLP lxviii, *Farvaque* 1667 CGN, *Fervidæ aquæ* 18^e s. d'Anv. [DTC], *Fervacques* 1753/1785 Cass., *Fervagues* 1835 CN, 1946 INSEE, 1975 IGN, *ham Fervagues* 1982 PTT.

Étymologie :

Ce nom résulte d'un traitement normand particulier du latin tardif et gallo-roman FABRICAS, accusatif pluriel de FABRICA, "forge". Il a la même origine que le nom la commune de *Fervaches* [Cn de Tessy-sur-Vire, Manche] et le lieu-dit *les Fervaches* aux Autels-Saint-Bazile, dans le canton de Livarot. Il représente de plus un doublet phonétique du mot français *forge*.

Le latin tardif *fabrica*, "atelier, forge", est un ancien adjectif substantivé issu de *faber*, "artisan, forgeron". Accentué sur la première syllabe, FABRICA se réduit en gallo-roman à *FAURIGA > *FAURGA, qui about à *forge* en français et *forgue* en normano-picard; accentué sur la deuxième syllabe, FABRICA évolue en gallo-roman en *FABRECA (d'où les NL et NP méridionaux *Fabrega*, *Fabrègues*, etc.), puis subit plusieurs altérations : *FABRECA > *FABERCA > *FAVERCA > ancien français **faverche* (cf. le verbe *favrechier*, "travailler", issu du latin *fabricare*), d'où enfin, par une ultime métathèse, *fervache* (avec une possible étape intermédiaire **farveche*). En ancien normand, l'évolution est parallèle : **faverque* > **farveque* (cf. ancien normano-picard *farvakier*, "travailler") > *Fervaque(s)*. Ce traitement particulier est également attesté dans la toponymie du nord et de l'est de la France ¹.

En ce qui concerne les anciennes attestations du nom de la commune de Fervagues, on remarquera au 18^e siècle la curieuse forme *Fervidæ aquæ*, attribuée par Célestin Hippeau au sieur d'Anville (lequel royal géographe a dû la recueillir sur quelque ancien document), et qui représente une savante latinisation (fausse, bien sûr) à ambition étymologique, selon une vieille méthode qui rappelle furieusement le calembour : le nom moderne *Fervagues* est décomposé arbitrairement en éléments qui ressemblent à des mots latins, dont on déduit le sens du NL, sans souci de règles phonétiques alors inconnues. On a donc *Fervagues* = *Ferv-* + *aques*; l'élément *Ferv-* rappelle le latin *fervidus*, "bouillonnant"; l'élément *aques* rappelle le latin *aqua*, "eau"; d'où *Fervidæ aquæ*, "les eaux bouillonnantes" (au pluriel, pour respecter scrupuleusement le -s final) !

Dominique FOURNIER

ABRÉVIATIONS ET SOURCES

ADC : Archives Départementales du Calvados.

Cass. : Carte de Cassini (1753/1785).

CGN : Guillaume Levasseur, sieur du Beauplan, *Carte générale de Normandie*, 1667, BN [DTC].

CN : Cadastre Napoléon, 1810-1835.

CPLX : Chartes citées dans l'édition du Pouillé de Liseux de Le Prévost, 1844 [HEL].

d'Anv. : le sieur d'Anville, géographe ordinaire du Roy, *Carte topographique du diocèse de Lisieux*, dédiée à Mgr Henri-Ignace de Blancas, évêque et comte de Lisieux, 1723.

DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.

HEL : H. de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. I et II, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.

IGN : Cartes IGN (1 : 25 000).

INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* de l'INSEE (Calvados, 1946).

PLX : Pouillé du Diocèse de Lisieux (~1350) [PPR].

PLXLP : *Pouillé de Liseux*, édition de Le Prévost, 1844 [in HEL].

PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.

PTT : Annuaire Téléphonique des PTT, puis, par convention, de France Télécom.

RVO : H. de Formeville, *Rôle des fiefs de la vicomté d'Orbec en l'année 1320* [HEL].



¹ Cf. Fervagues [Aisne] : *Favarkes* 1188; Faverges [Isère] : *ad Fabricas* 9^e s.; Faverges [Jura]; etc.

Le taupier



Braconniers, vipériers et taupiers ...

Dans ses expéditions nocturnes, le fraudeur (cf. H.T.P n° 56), doit souvent rencontrer un personnage aux allures mystérieuses, qui comme lui, scrute avec méfiance les fourrés et les chemins creux -le *bracognier*- Son chien, dressé à signaler les gendarmes aussi bien que le gibier, le précède et lui sert d'éclaireur.

C'est que fraudeur et *bracognier*, l'un et l'autre en révolte contre la loi, ne tiennent pas à rencontrer ses représentants. Et vraiment, elle est bien sévère cette loi qui punit quiconque chasse ou pêche en temps défendu, ou avec des engins prohibés, ou sans permis, ou sur des terrains réservés; et le braconnier la juge inique de même que le fraudeur trouve abusifs les droits dont sont frappés les eaux-de-vie.

Tout comme le seconds, le premier prétend être un honnête homme: il n'a jamais causé de dommage à qui que ce soit. Bien au contraire, en détruisant les bêtes qui dévastent les récoltes, il rend service au paysan. Et puis, chacun est libre de gagner sa vie comme bon lui semble... Il peut bien chercher dans la pêche et la chasse le pain de sa famille. C'est un métier honnête. A qui, en effet appartient le gibier: au propriétaire qui le gîte ? au fermier dont il ravage les récoltes ? ou à l'Etat qui se l'attribue ? Le braconnier résout le problème suivant ses intérêts et répond: "à celui qui le tue".

En général, il est bien considéré: de l'expéditeur de gibier dont il est le fournisseur régulier, de la maîtresse de maison qui veut faire une surprise à ses hôtes, du chasseur malheureux qui aurait honte de rentrer bredouille...

Mais par contre, il est maudit de tous les nemrods. Ceux-ci ont d'ailleurs fondé ligues sur ligues, journaux sur journaux pour lutter contre lui. Si le gibier devient plus rare d'année en année, il faut s'en prendre surtout, affirment-ils, à ce déloyal rival, dépourvu de tout scrupule et pourvu de maint engin: collets, hameçons, traquenards, pièges à palette, pièges à engrenage, assomoirs classiques, assomoirs à guillotine, chanterelles, pour le gibier à poils et à plumes; et pour le poisson: filets carrelets, filets traîneaux, filets nasses, filets troubles, filets échiquiers, tambours, grappins, foënes, harpons, etc... tout un arsenal avec lequel il fait de véritables hécatombes au grand préjudice des chasseurs et pêcheurs respectueux de la loi.

Les grosses pièces seules, cerfs, daims, chevreuils, sangliers, sont tirées à l'affût.

Mais tous ces appareils sont couteux et leur maniement nécessite des connaissances assez étendues: il faut savoir pour chaque animal où, comment et quand piéger. L'affût exige seulement un matériel simple et d'un emploi commode: le fusil, et peu de science. Sans conteste, il permet d'espérer les plus belles prises. Aussi les affûtiers forment-ils comme l'aristocratie des braconniers. Et de même que le bandit de grand chemin jette son dévolu sur les banques et croirait déchoir en "faisant le portemonnaie d'un pont", l'affûtier ne juge digne de lui que les grosses pièces et méprise le menu gibier... noblesse oblige ! Mais vanité mise à part, l'affût est vraiment passionnant. Comme le coeur du braconnier doit battre délicieusement quant, après de longues heures d'attente, l'animal trahi par le bruit des feuilles sèches et du bois

mort piétiné et par sa respiration haletante apparaît à portée de fusil, au bord de la clairière ou du sentier !

Mais combien plus ému encore doit être notre héros quand, dans ce cadre poétique, se détache la prosaïque silhouette d'un garde-chasse ou d'un gendarme... car ces trouble-fête semblent trouver un malin plaisir à prendre l'affûtier *flagrante delicto* ... Peut-être, aussi, la prime alléchante promise encourage-t-elle la chasse sans merci qu'ils lui font !

Le métier ne conduit pas à la fortune, certes, mais il nourrit son homme, et si la concurrence est rare, c'est qu'on se le transmet de père en fils. Aux connaissances multiples qui sont indispensables, il faut ajouter un penchant très vif à violer la loi et narguer l'autorité, un tempérament spécial qu'on n'acquiert pas mais dont on hérite.

A côté de cet outlaw qui se donne des airs de protecteur, on doit placer le vipériste et le taupier. L'un et l'autre également grands destructeurs d'animaux nuisibles, ne cherchent pas l'ombre et ne fuient pas les représentants de la loi.

Le métier de vipériste est plus facile à apprendre que celui de braconnier. Point n'est besoin de beaucoup de savoir: il faut seulement connaître les habitudes de la vipère, n'avoir pas peur et être armé d'un bon bâton.

Le venimeux ophidien est très répandu dans certaines régions. Il habite les bois, les ruines, les carrières. Très frileux, il se cache et se pelotonne tout l'hiver. Au printemps, il renaît pour s'ébattre dans les endroits bien exposés au soleil. Là il guette sa proie: insectes, vers, souris, mulots, etc... (et il serait vraiment utile s'il ne mordait les hommes et les animaux domestiques). C'est à ce moment que le vipériste le surprend et l'assomme.

Le métier est dangereux, le venin de la vipère est mortel, et si l'on considère que l'Etat paie seulement cinquante centimes pour chaque reptile tué, on comprendra que la concurrence, cette plaie dont souffrent toutes les branches de l'activité humaine, n'atteint pas le vipériste.

Bien plus enviable est la situation du taupier !

Qu'elle s'appelle talpo comme à Toulouse, teupe comme en Picardie, darbon comme dans le Dauphiné, taôpe comme en Normandie, dormioué comme dans les Bouches-du-Rhône, la taupe, bien qu'elle détruise nombre d'insectes et de larves, est très nuisible, car elle cause dans les champs, en coupant les racines des plantes, des dégâts considérables.

Le paysan qui se méprend si souvent sur ses véritables ennemis et amis, ne s'est point trompé cette fois et, le dimanche qui suit l'Épiphanie, il va "*à la quittance*" dans chacun de ses champs et, brandissant des torches de paille enflammée, il chante ce vieux refrain populaire:

Taupes et mulot
Sortez d'mon compot
Ou j'vous casse les os
Les petits et les gros.
Barbassonné
Si tu viens dans mon clos
J'te brûlerai la barbe et les os.

Les misérables quadrupèdes, ne comprenant rien à ces poétiques menaces, poursuivent bénévolement leurs explorations souterraines. Et le paysan doit avoir recours à des spécialistes qu'on nomme taupiers ou étaupiniers à l'Académie et "preneux d'taôpes" à la campagne.

Argentan en compte beaucoup, dans ses environs, principalement à Moulins, Commeaux, Cui, Montgaroult, Putanges; ils ont fondé récemment une société florissante: "l'Amicale des taupiers de l'Orne". Ils sont très nombreux également dans l'arrondissement de Falaise.

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, ils partent en expédition. Comme le Marcasse de Mauprat, ils vont exercer leur bienfaisante industrie dans la Bretagne, la Vendée, le Maine, l'Orléanais, la Beauce, le Berry, l'Île de France, la Picardie, l'Artois... et même en Belgique. Le taupier travaille donc un peu partout et vous avez dû souvent le rencontrer à la campagne. Il est vêtu d'une épaisse veste de velours ou de peau; une carnassière de cuir portée en sautoir est remplie de pièges; un chapeau à grands rebords le protège généreusement du soleil comme de la pluie; il porte sur l'épaule son inséparable bêche à long manche. Toujours seul, comme le Juif errant, il s'arrête rarement à bavarder, répond par monosyllabes et n'aime pas qu'on l'accompagne. J'ai pu grâce à une chaude recommandation, obtenir cette faveur. Je connaissais d'ailleurs depuis longtemps mon preneux d'taôpes, et lui, si réservé habituellement, devint avec moi, tout à fait loquace: il me donna force détails sur sa curieuse profession.

L'ingéniosité des inventeurs, sans cesse en éveil, a trouvé un nombre considérable de pièges, depuis le vulgaire collet et les boîtes à bascule, jusqu'au pistolet à capsule et à plomb. Le collet est peu pratique pour la taupe, les trappes sont encombrantes et susceptibles de se détraquer. Le pistolet a les mêmes défauts, l'animal dans sa marche souterraine agit sur une gâchette d'une forme particulière et se suicide incontinent. Mais vraiment une taupe vaut-elle une charge de poudre ? ...

Le piège le plus pratique, celui qui réunit tous les avantages: solidité, dimensions réduites, bon marché, et de ce fait le plus couramment employé ressemble à une pince à sucre; c'est comme on dirait en physique un double levier du troisième genre. Il se compose de gros fil de fer en forme de 8, l'une des boucles étant ouverte. Les deux extrémités libres sont recourbées perpendiculairement au plan du 8 et du même côté, elles sont rapprochées au repos... une petite plaque de détente les maintient écartées: l'appareil est tendu. Avec sa bêche le taupier pratique dans le sol un trou découvrant la galerie principale et y place le piège ainsi préparé. La taupe en passant trouve la voie barrée, mais poursuit quand même son chemin au travers de l'éboulement, elle déplace ainsi la plaque, les branches de la pince se rapprochent brusquement, la taupe est prise.

Comme ces pièges coûtent peu cher (sept à huit francs le cent), le taupier peut en avoir un stock important sans une grosse mise de fonds et opérer sur un vaste espace.

Les propriétaires dont les terres sont rop souvent explorées par les indiscrets fouisseurs, traitent à forfait avec les taupiers. Dans certaines régions, le paysan pensant ainsi stimuler le zèle du preneux d'taôpes, paye par tête.

Les tournées les mieux achalandées peuvent rapporter jusqu'à cinq cents francs, à chaque saison, soit cent pistoles par an. De plus, entre chaque expédition, le taupier peut faire une grande partie de ses labours et de ses semailles et rentrer ses récoltes. Enfin, il y a honnête profit à retirer de la vente des peaux.

Le pelage fin et soyeux de la taupe constitue une fourrure moins recherchée sans doute que la zibeline ou le renard bleu, mais très estimée pourtant. En 1903, les fourreurs de Paris en ont acheté des centaines de mille; les femmes et les fiancées de taupiers firent des rêves dorés. Malheureusement, l'engouement tomba, ce n'était qu'un caprice de mode; et maintenant si les peaux en bon état, sans trou et conservées dans du sel, se vendent encore de quinze à vingt centimes, le placement est assez difficile.

Voilà quand même, me direz-vous, un métier lucratif. Point n'est besoin d'aller chercher l'or dans les mines du Klondike, il se trouve à fleur de terre chez nous; je m'étonne que les taupiers ne soient pas plus nombreux et vais de suite acheter des pièges, une bêche, une veste...

Tout beau !... n'est pas taupier qui veut. Le métier exige des connaissances relativement étendues et une grande habileté, résultats d'une longue pratique, c'est vrai, mais surtout d'un certain flair natif qu'on n'acquiert point.

Un bon taupier n'ignore rien des moeurs de son gibier. Vous savez sans doute que la taupe creuse de longues galeries souterraines qui toutes convergent vers son habitation et ses magasins et par où elle va au loin, chaque jour, chercher sa nourriture. Très méfiante, elle a pratiqué de place en place, entre ces galeries, des issues de sûreté qu'elle emprunte en cas d'alerte, mais en cas d'alerte seulement car pour les expéditions habituelles, elle suit les artères principales. La difficulté est de trouver ces voies; voici le raisonnement que tient le taupier: les plantes qui poussent au-dessus de ces galeries souffrent du passage continu de la taupe; bientôt elles dépérissent et meurent, jalonnant ainsi la voie que l'on cherche.

Un professionnel habile la reconnaît facilement. Encore faut-il agir avec précaution; si la taupe a la vue basse, elle a l'ouïe fine; à la moindre alerte elle fuit par une galerie de secours, d'où nécessité de s'avancer sans bruit; ne dit-on pas: il va doux comme un preneux d'taôpes ?

Mais, ces quelques détails, vous les trouverez dans le premier manuel d'histoire naturelle venu, un taupier indiscret pourra vous les révéler; ce que vous ne pourrez acquérir, c'est la science infuse...

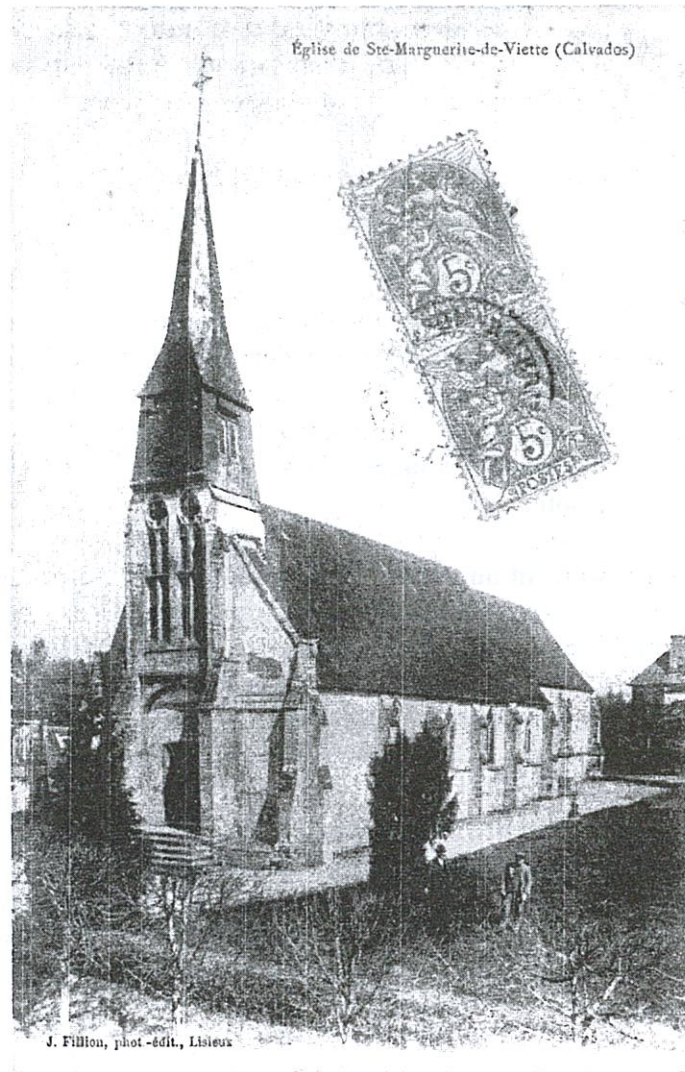
Le métier est le monopole de certaines familles; il se transmet de mâle en mâle car il nécessite une perspicacité native, des dispositions héréditaires. Je serais tenté parodiant Boileau, d'affirmer que nul ne peut chasser des taupes

S'il n'a reçu du ciel l'influence secrète
Si son astre en naissant ne l'a formé taupier.

Les allures mystérieuse du preneux d'taôpes ont accrédité bien des légendes. On le suppose maître en magie... même en sorcellerie... Et de là à la médisance, il n'y a qu'un pas ... Le taupier est accusé de laisser dans les champs qu'il doit désinfecter quelques spécimens pour perpétuer la race et se rendre indispensable à la prochaine expédition. On prétend aussi qu'il attire par certaines prières magiques, certaines préparations diaboliques, toutes les taupes de la région sur les terres des paysans qui refusent les bienfaits de son art.

Aussi le taupier est-il souvent au dehors méprisé et même détesté. On a recours à lui parce que nécessité fait loi. M. J. Lecoœur conte que, dans les Flandres, cette répulsion est patente, "témoin cette locution usuelle du paysan: "Sauf vot'respect, j'ons l'taupier". Sa place est au bout de la table, où s'assied le mendiant; on lui coupe le pain; jamais il ne touche au chateau et le dimanche, à l'église, c'est le custos qui lui donne le pain bénit".

Marcasse plus heureux "était bien accueilli partout, au château comme à la chaumière." Notre taupier est philosophe; si on ne l'estime pas, on se l'arrache, les écus qu'il emporte n'ont point d'odeur. Ils arrondiront sa propriété ou la dot de ses enfants. Dans sa commune, il est un gros bonnet, on ne l'aborde qu'avec déférence et la main de sa fille est brigüée de tous les notables.



Mairie de Sainte-Marguerite-de-Viette

Petite chronique judiciaire année 1897

Journal Le Normand

9 janvier - Sainte-Marguerite-de-Viette

Louis-Achille, 34 ans, ouvrier maréchal à Sainte-Marguerite-de-Viette, aime souvent à s'arroser le gosier mais heureusement il n'y met pas toujours la même ardeur que le dimanche 6 décembre. Ce soir là, à 9 heures du soir, il fut saisi d'un tel amour de café que malgré M. Legras, il essaya de pénétrer dans son débit pour y savourer le précieux breuvage mais le cafetier résista et tint sa porte close sous prétexte que l'heure de fermeture avait sonné. Louis-Achille ne désarma pas; la soif l'aiguillonnait; il prétendit que Legras donnait à boire à des clients attardés et, sans façon, alla cogner à la porte du Maire pour lui signaler la prétendue contravention. Ensuite il revint frapper chez Legras et s'y trouva avec le garde-champêtre Barassin. Pour Barassin, Legras voulut bien ouvrir mais Louis profita pour entrer aussi... C'est ici que commence la bousculade... On veut fourrer Louis-Achille dehors, il résiste, tout le monde se met contre lui -ils étaient six- affirme-t-il. Lui ne se connaît plus, il se débat, frappe à tort et à travers, sans toutefois tuer ni blesser personne. La seule chose réellement endommagée fut la blouse de ce bon Barassin mise en lambeaux. Louis reconnaît tout sauf avoir commencé; selon lui Legras l'aurait poussé dehors un peu vivement en lui portant deux coups de poing et il se serait défendu de son mieux contre les nouveaux coups qui le menaçaient.

Louis est condamné à deux mois de prison.

18 janvier - Tortisambert

François, 25 ans, natif des Côtes du Nord avait trouvé un emploi à Tortisambert chez M. Geuvrin qui lui donnait ses vaches à traire et son lait à livrer. L'acheteur M. Fleuriot, propriétaire au Renouard, trouva la marchandise frelatée et s'en plaignit. François a été arrêté; d'après ses aveux il allongeait la sauce pour s'épargner de la peine. Le patron, bien entendu, va être tenu responsable de la fraude.

9 février - Livarot

L'office de la messe de minuit à Livarot fut, si l'on se souvient, quelque peu troublé par un nommé Fortuné, né à Trouville le 17-01-1877, journalier à Livarot. Le malotru était ivre, il faut le reconnaître; non content de s'étaler sur un banc dans une posture indécente, Fortuné avait la prétention de chanter tout comme au cabaret et de griller une cigarette dans l'église. Le suisse heureusement y mit bon ordre, mais avec quelle misère !

Fortuné est condamné à deux mois (avec sursis).

23 février - Montviette

Léon Auguste Louis, âgé de 18 ans, vacher à Saint-Paul-de-Courtonne a été à Montviette, du mois d'août 1895 au 8 janvier 1896, au service des époux Leboucher, cultivateurs.

Il savait que les époux Leboucher avaient l'habitude de passer le premier jour de l'année chez leurs parents à Livarot et qu'ils emmenaient leurs domestiques. Parti de Lisieux, l'accusé arriva à Montviette vers 3 h 1/2 de l'après-midi, s'assura que les maîtres et domestiques étaient absents et pénétra par une barrière dans la cour close de haies où est l'habitation; les contrevents des fenêtres n'étant pas fermés, il brisa un carreau de la croisée de la salle à manger qu'il ouvrit, escalada et s'introduisit dans les autres pièces en fracturant les portes et déroba dans une armoire, qu'il força, une somme de 1000 F et différents petits objets.

Il se rendit ensuite à Livarot où il acheta des chemises, des chaussures et un vêtement complet chez M. Thébaut. En paiement, il présenta le billet de 1000 F mais le marchand lui dit qu'il manquait de monnaie et le persuada de laisser le billet en dépôt. Pris de soupçons et informé du vol commis au préjudice des époux Leboucher, M. Thébaut courut à la gendarmerie des indications qui amenèrent le 4 janvier à l'arrestation de l'accusé.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Léon a été condamné à 4 ans de prison.

2 mars - Le Billot

Un incendie qui s'est déclaré mercredi au Billot dans le bois de M. Regnouf a communiqué le feu à divers bâtiments couverts en chaume et appartenant à Mme Briand de Saint-Martin-de-Fresnay.

Les dégâts couverts par une assurance sont estimés à 2500 F.

16 mars - Montviette

Hippolyte Alexandre, 58 ans, propriétaire à Montviette avait voyagé en train de Saint-Julien-le-Faucon à Livarot en seconde classe n'ayant pris qu'un billet de troisième classe. Un sieur Louis de Lécaude en avait fait autant. A Livarot, tous deux furent pincés, mais tandis que Louis s'excusait et offrait de payer la différence, Hippolyte le prenait de haut et n'était rien moins que poli. Aussi l'un s'en tira indemne et l'autre avec un procès-verbal; coût 50 F d'amende et les frais.

10 avril - Boisse

L'érection d'une très belle statue de Notre-Dame-des-Victoires a été dimanche à Boisse, l'occasion d'une très belle cérémonie. Après la bénédiction donnée par M. l'abbé Lechâle, curé-doyen de Saint-Pierre-sur-Dives, en l'église de Boisse, la procession s'est dirigée sur la route de Vieux-Pont vers le lieu où devait s'élever la statue; plus de 1200 personnes assistaient pieusement à cette touchante cérémonie et ont écouté l'éloquent discours prononcé par M. le Doyen.

On annonce, pour le 2 mai à Boisse, une nouvelle fête plus belle encore à l'occasion de l'érection d'un calvaire.

10 avril - Montpinçon

Louis Eugène, 36 ans, terrassier à Livarot, a la réputation d'un braconnier et le garde Roger de Montpinçon le connaissait comme tel; aussi en rencontrant Louis le 28 février, sur la propriété qu'il garde, Roger l'invita-t-il à se laisser fouiller.

" Et pourquoi ça, s'il vous plaît , " dit Louis en montrant les talons. Le garde le poursuivit et le vit jeter quelque chose: sur le point d'être atteint, Louis jeta sa casquette à sa femme en lui disant: "Echappe-toi avec ça, c'est toujours ça de sauvé !". Puis triomphant au garde: "Fouillez-moi, soit, mais bien malin si vous me trouvez des collets !".

Le garde a découvert un paquet de collets à l'endroit où Louis avait jeté un objet. Il présume que la casquette en recelait d'autres. Bien entendu Louis nie de toutes ses forces. Il est néanmoins condamné à 6 jours de prison.

15 juin - Ouville-la-Bien-Tournée

Voici quelques nouveaux détails sur l'incendie qui a détruit la maison de défunt M. Godefroy à Ouville-la-Bien-Tournée. Le feu a été mis par la servante qui avait la garde de la maison. Celle-ci voulant faire, entrer dans sa ruche, un essaim d'abeilles qui s'était abattu sur le toit de chaume de l'étable, alluma au-dessous un grand feu de paille; puis voyant que les abeilles s'entêtaient à rester à l'endroit où elles étaient, elle fut se coucher sans prendre la précaution d'éteindre la flambée.

Le feu se communiqua au toit et il s'en fallut de bien peu que l'imprudente servante ne fut brûler vive. Deux vaches, deux veaux et un chien qui se trouvaient enfermés dans l'appartement ont été carbonisés.

Aucun inventaire n'ayant été fait après la mort de M. Godefroy, on ne peut évaluer au juste l'importance des dégâts en ce qui concerne le mobilier: une bibliothèque d'une certaine valeur a notamment été perdue. Quant à l'ensemble, on l'estime à une dizaine de mille francs. Il était assuré.

26 juin - Bretteville-sur-Dives

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux fraudeurs ont été pincés à Bretteville-sur-Dives. Vers minuit, les gendarmes entendirent une voiture qui s'arrêtait à l'entrée du bourg et virent un individu qui explorait la route. Celui-ci ayant aperçu l'uniforme donna l'alarme à son compagnon resté dans la voiture et voulut s'esquiver mais il fut maintenu pendant que le brigadier sautait à la tête du cheval. Cependant, le premier arrêté parvint à s'enfuir et l'autre fut reconnu pour Eugène Désiré, 26 ans, hôtelier à Saint-Pierre-sur-Dives. Son compagnon n'était autre que Joseph, cafetier, demeurant à Saint-Pierre-sur-Dives.

Dans la voiture, les gendarmes trouvèrent 2 petits fûts contenant 110 litres environ d'eau-de-vie de cidre de 55°, d'une valeur d'environ 600 F. Ils découvrirent encore un paletot et un solide bâton de bonne dimension.

Le cheval, sa voiture et son contenu ont été saisis et mis en fourrière à la disposition de la régie.

13 juillet - Mittois

Armand, Anatole, 50 ans, journalier à Mittois était détenu à la Maison d'Arrêt de Lisieux; une lettre anonyme prévint la gendarmerie que cet individu détenait chez lui un certain nombre de collets, engins prohibés. En effet, on en retrouva un paquet de cinquante dans un trou de la cheminée.

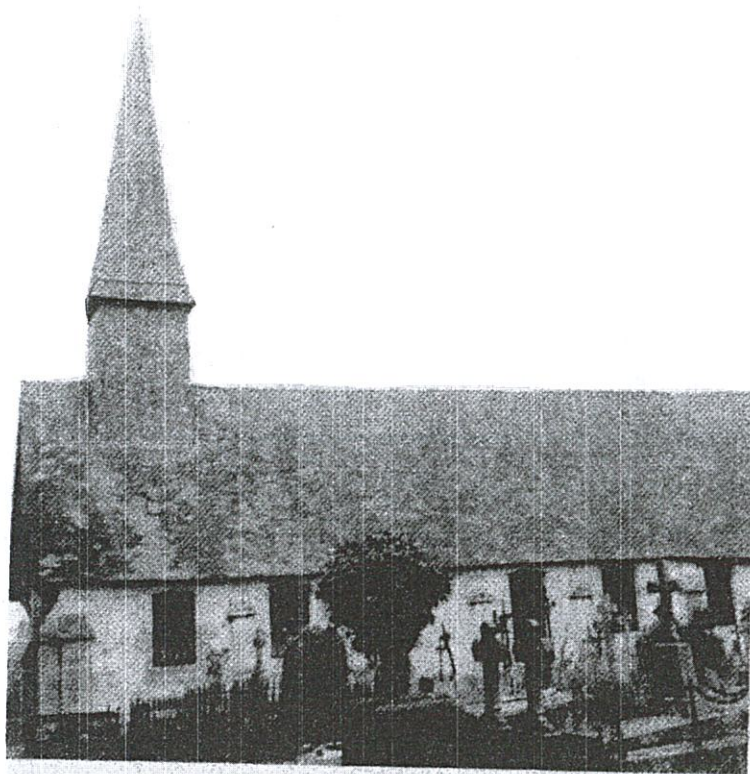
" C'est-y pas malheureux !, s'écria Armand en apprenant cette découverte et le procès qui allait s'en suivre, des collets tout neufs et qui n'avaient jamais servi !". Ce qui n'est pas une preuve de regret.

Armand passera deux mois de plus en prison et paiera 50 F d'amende.

24 juillet - Thiéville

Ferdinand, Emile, Georges, âgé de 12 ans, demeurant à Thiéville est un gamin absolument intraitable. Sa grand-mère, qui l'avait recueilli, en a par-dessus les yeux et refuse de le reprendre. Si elle l'envoie à l'école, il court les champs; si elle lui trouve du travail, c'est tout-à-fait pareil. A la filature de Thiéville, on n'a jamais pu en tirer parti; les gens du pays le redoutent comme un malfaiteur.

Le sieur Gosselin lui reproche une soustraction de 2 paquets de pétards. Une veuve Romain dit que le gamin est entré chez elle et lui a pris 3 F sur sa cheminée. Un autre jour il a escaladé la barrière du sieur Lesaulnier pour lui voler du pain et du cidre. Dernièrement, ce précoce vaurien plumait les cerisiers de M. Lormelet et du Maire, M. Lemarchand. Celui-ci veut raconter qu'il possédait dans les champs une petite cabane qu'un beau matin on trouva incendiée. C'est Ferdinand qui y avait mis le feu. Le petit bonhomme, qui a tout avoué, est acquitté comme ayant manqué de discernement mais pour aller en maison de correction jusqu'à vingt-et-un ans.



L'église

Heurtevent - L'église

Le 10 août 1854, Charles Vasseur (1) visitait l'église d'Heurtevent et rédigeait une description de l'édifice dans laquelle il regrettait, déjà, les transformations que les différents curés avaient infligées à leur église. Presque cent cinquante ans plus tard, à l'occasion de notre "sortie-manoir" du 20 juin 1996, nous avons pu constater qu'à la fin du XIX^e siècle, des travaux avaient entrepris modifiant, principalement, l'aspect intérieur de l'église. Ces modifications apparaissent dans le texte en italiques.

L'église de Heurtevent est toute entière du XV^e siècle quoiqu'elle ne paraisse pas construite d'un seul jet et d'une manière uniforme. Le mur latéral du midi de la nef est construit en grand appareil avec 7 contreforts presque plats mais à chaperons très saillants. Il est percé de cinq larges fenêtres carrées de la fin du XVIII^e siècle qui occupent la 1^{ère}, 3^e, 5^e, 6^e et 7^e travées. Celle de la 6^e travée a remplacé une petite fenêtre de l'époque primitive, placée à moins de quatre pieds du sol et qui devait être en accolade, plus large que haute, on en voit encore un pied-droit mouluré. La petite porte qui se trouve auprès, et qui est contemporaine des fenêtres, empiète à demi dans une grande fenêtre ogivale bouchée. Le mur latéral du nord, au contraire, est bâti en moellons; des six contreforts seuls sont en pierre d'apparat. Ils sont massifs, saillants, ils ont néanmoins tous les caractères du XV^e siècle. Trois fenêtres seulement ont été pratiquées de ce côté dans les 1^{ère}, 3^e, et 7^e travées. Elles sont comme leurs correspondantes carrées et sans style et ont remplacées les ouvertures primitives car on n'en voit point la trace. *(Ces fenêtres ont sans doute été agrandies à la fin du XIX^e siècle; elles sont aujourd'hui rectangulaires et encadrées d'une maçonnerie de briques).*

Le portail est construit en grand appareil avec quatre contreforts; ceux des extrémités ont le style de ceux qui flanquent le côté latéral qu'ils avoisinent. Ceux du centre qui accompagnent la porte sont plus minces, plus plats et s'élèvent davantage afin de soutenir le gable qui est surmonté d'une croix de pierre.

La porte est ogivale garnie d'une cymaise. Son tympan est plein et sa base est ouverte en accolade. Elle est protégée par un porche en charpente, aussi du XV^e siècle, d'une belle exécution et d'une bonne conservation. Chacun des chevrons est muni de jambettes formant des arceaux en tiers-point. Les piliers corniers qui servent de support à la charpente sont munis de moulures sur leurs angles. Une belle pierre tombale, gravée au trait et arrachée sans doute au choeur de l'église, sert de degré à ce porche. Elle représente une femme, la tête posée sur un coussin carré, ayant dans l'angle supérieur un écusson chargé de trois besants ou tourteaux. Autour était une inscription en caractères gothiques trop effacée pour être lue. On y déchiffre avec peine les mots suivants: "aille dard trespassa cela la prole". *(Apparemment la pierre tombale a disparu, remplacée par un pavage).*

Au-dessus de la porte est une belle fenêtre ogivale subdivisée par un meneau avec tracerie flamboyante.

Le clocher est assis sur l'extrémité orientale de la nef, en avant du chœur. C'est une pyramide en charpente assez aiguë portée sur un corps carré surmonté d'une petite croix de fer fleurdéliée. La disposition intérieure de ce clocher est remarquable. Il repose sur les entrails de la charpente de la nef et l'on a à l'époque moderne établi sur ces entrails un plancher fort disgracieux qui masque l'arc triomphal et l'entrée du chœur. Tel n'était pas le plan primitif. L'architecte, au contraire, avait tiré parti de cette position pour en faire un motif d'ornementation. Il avait ménagé un dôme ou lanterne sphérique dans le corps carré du clocher, à l'instar des dômes romans des églises du Midi en faisant partir des poteaux corniers et des colombages intermédiaires des jambettes courbes qui allaient rayonner autour d'un grand cintre qui formait le passage destiné aux cloches.

Le chœur ne forme retraite que de quelques pouces seulement sur la nef. Au midi, la dernière travée est obstruée par la sacristie; la première est comprise dans la description de la nef; au nord, le mur est flanqué de deux contreforts du XV^e siècle et percé dans chacune de ses deux travées d'une grande fenêtre carrée semblable et contemporaine de celles de la nef. Il faut remarquer cependant à la travée la plus orientale une petite fenêtre en accolade plutôt d'architecture civile que religieuse, maintenant bouchée avec des moellons et remplacée par une des grandes ouvertures dont on vient de parler.

Le chevet de construction identique au chœur et au midi de la nef, est droit, soutenu par trois contreforts; celui du milieu moins élevé, afin de laisser la place de la fenêtre symbolique. Cette fenêtre qui est maintenant bouchée à cause du haut retable, est droite et assez élancée; elle était ogivale avec un meneau qui s'épanouissait dans le triangle en une tracerie flamboyante.

Une litre funèbre qui a conservé tous ses écussons entoure complètement l'église à l'extérieur. Ils sont accolés, le premier d'or au chevron de gueules accompagné de 3 pots de même au chef du second; le 2^e de gueules à 3 losanges d'argent qui est du Moncel avec couronne de marquis supports: deux sauvages armés de massue. Dessous reparait un autre écusson d'une couronne de comte où l'on voit encore ces 3 losanges. Cette litre établit donc la transmission du patronage d'Heurtevent de la maison du Moncel dans une autre maison. *(La litre a totalement disparu)*

L'intérieur de l'église offre de l'intérêt et il en offrirait davantage sans les divers embellissements auxquels se sont livrés certains des curés qui ont régi la cure depuis le Concordat.

Le chœur dans le pavage duquel figurent des fragments de pierres tombales, la plupart usées par le frottement des pieds est lambrissé de beaux panneaux de chêne qui datent du règne de Louis XV. La voûte de bois en berceau ogivale repose sur des sablières assez richement moulurées. L'écartement étant maintenu par trois entrails et poinçons qui ont été coupés.

(L'intérieur de l'église a complètement été refait. Un nouveau pavage a été posé faisant disparaître les vestiges des pierres tombales).

Le maître-autel date du règne de Louis XIV. Il se compose de quatre colonnes cannelées qui portent un entablement couvert de rinceaux. Les autres colonnes sont garnies par deux niches dont les statues de l'époque et miniatures ont été repeintes à la chaux pour

simuler le plâtre, l'une est Saint Jean, l'autre Saint Jacques, les fonds sont garnis par des anges en cariatides et des bouquets de fleurs pendantes.

Au-dessus de l'entablement, une niche en attique renferme une statue du Christ triomphant avec sa croix de résurrection. A droite et à gauche sur les acrotères (2) sont agenouillés deux anges tenant la lance et l'éponge de la Passion. De petits vases avec flammes servent d'amortissements.

Le tableau peint sur toile représente l'Adoration des mages; il ne paraît pas avoir un grand mérite artistique mais dans l'un de ses coins inférieurs est écrite la mention suivante:

"EX DONO
J. DE MANNOURY"

tandis que dans un autre coin est un écusson à trois mouchetures d'hermine avec la date 1684

Le tombeau est droit et disposé pour recevoir des parements d'étoffe que l'on a remplacés par une mauvaise toile peinte.

Le tabernacle, en forme de pavillon pentagonal, avec une petite colonne contournée sur chaque angle est assez grossièrement exécuté. Dans les petites niches à coquille sont cinq statuettes dorées.

Le lutrin doit dater aussi du règne de Louis XIV. Il a pour pied une sorte de coffre carré formé de petits panneaux à bossage comme les portes de cette époque. *(Ce lutrin a lui aussi malheureusement disparu, à moins qu'il ne se trouve dans la sacristie que nous n'avons pas visitée).*

Au mur, est appendu un tableau portant le "Règlement pour MM. les frères de la Confrérie du St Sacrement de Heurtevent". Cette confrérie qui n'a été érigée, je crois, que depuis la Révolution, fait le service des confrères de charité que l'on retrouve dans d'autres paroisses de pays.

Les voûtes de la nef sont comme celles du chœur, en tiers-point lambrissées en merrains, avec entrails et poinçons et semblent dater du XV^e siècle. Elles sont cependant remarquables en ce que les sablières au lieu de porter sur les murs latéraux reposent en dedans sur des piliers en bois munis de consoles auxquels se relient aussi les entrails. Ces piliers d'une grande force sont appuyés sur d'énormes poutres horizontales élevées de deux pieds environ au-dessus du sol intérieur et forment un tout entièrement indépendant des murs de pierre, de telle sorte qu'on pourrait facilement les démolir sans qu'il en résulte aucun danger, ni même aucun mouvement dans le système qui soutient la voûte.

Toute la charpente décrite par Charles Vasseur est aujourd'hui dissimulée par un cloisonnement de bois verni et il faut pénétrer dans le passage situé à gauche du portail où se trouve l'escalier qui mène au clocher, pour apercevoir une sablière et quelques poteaux. Cette technique qui permet de rendre la charpente indépendante des murs est assez fréquent dans la région. Nous l'avons rencontrée dans les églises de Saint-Basile, de la Chapelle-Haute-Grue, en particulier. Il semblerait qu'au XV^e siècle, l'emploi de

la tuile se généralisant, les maîtres-d'oeuvre ont préféré utiliser, pour soutenir la toiture, une architecture à pans de bois qu'ils maîtrisaient sans doute mieux que des murs porteurs en pierre).

Les deux pièces qui soutiennent le poids du clocher sont plus fortes encore que les autres. On a vu quel rôle il joue dans le système général.

Deux misérables petits autels en sapin sont adossés à des fenêtres en avant du chœur. Sur celui du nord on doit remarquer une sainte Barbe, statue en pierre, avec la tourelle son attribut, dorée et miniaturée. Sur la porte de la tourelle, qu'il semble garder, un diable grotesque a été représenté par l'artiste.

Seule la statue de Sainte Barbe subsiste. Les petits autels de sapin ont été remplacés, en 1894, par deux autels de pierre, rigoureusement identiques, placés en vis à vis, de chaque côté de la nef à proximité du chœur).

Au Midi est une vierge aussi en pierre et de la même époque, du XV^e siècle, tenant dans ses bras son enfant vêtu d'une longue robe. On vient de la passer à la chaux.

(Elle est actuellement recouverte d'une peinture dorée).

Enfin au bas de la nef se trouve aussi une inscription en caractères gothiques qui, isolée comme elle se trouve maintenant paraît singulière.

Gras diables sommes envoyés d'enfer
Tost par nostre grands maistre Lucifer
Pour mettre en ce papier memore
Les fames qui caquettent en ce lieu
Pour leur empescher des cieulx la gloire
Et l'association du grand Dieu

Elle se rapporte au sujet d'une peinture murale maintenant recouverte de badigeon qui se trouvait au-dessous et qui d'après un témoin oculaire, vieux trésorier de la Fabrique, représentait des femmes assises sur des bancelles et paraissant converser entre elles tandis que de grands diables étaient là, près d'elles, semblant leur dire les six vers écrits plus haut. Cette peinture devait être fort intéressante surtout pour l'étude des costumes des femmes des campagnes au XVI^e siècle.

Charles Vasseur n'a pu voir la chaire offerte par la famille Duchesne et mise en place en 1866.

Ce n'était pas d'ailleurs le seul sujet représenté sur les murs de l'église. On m'a signalé encore un autre tableau représentant la conversion de Saint Paul ou Saint Paul renversé de son cheval sur le chemin de Damas qui se trouve aussi sous le badigeon dans la partie la plus méridionale du mur du portail.

On voit dans la sacristie un panneau de bois peint des deux côtés représentant la légende de Saint Jacques le Majeur et d'Hermogène telle qu'on la trouve dans la légende dorée.

(N'ayant pu accéder à la sacristie, nous ignorons si ce panneau est toujours présent).

Le panneau qui ne date que de la fin du XVI^e siècle n'était pas seul, on en avait relégué dans le clocher un grand nombre de semblables qui ont disparu. Leur destination est difficile à deviner. Peut-être était-ce la clôture du chœur au-dessus des stalles.

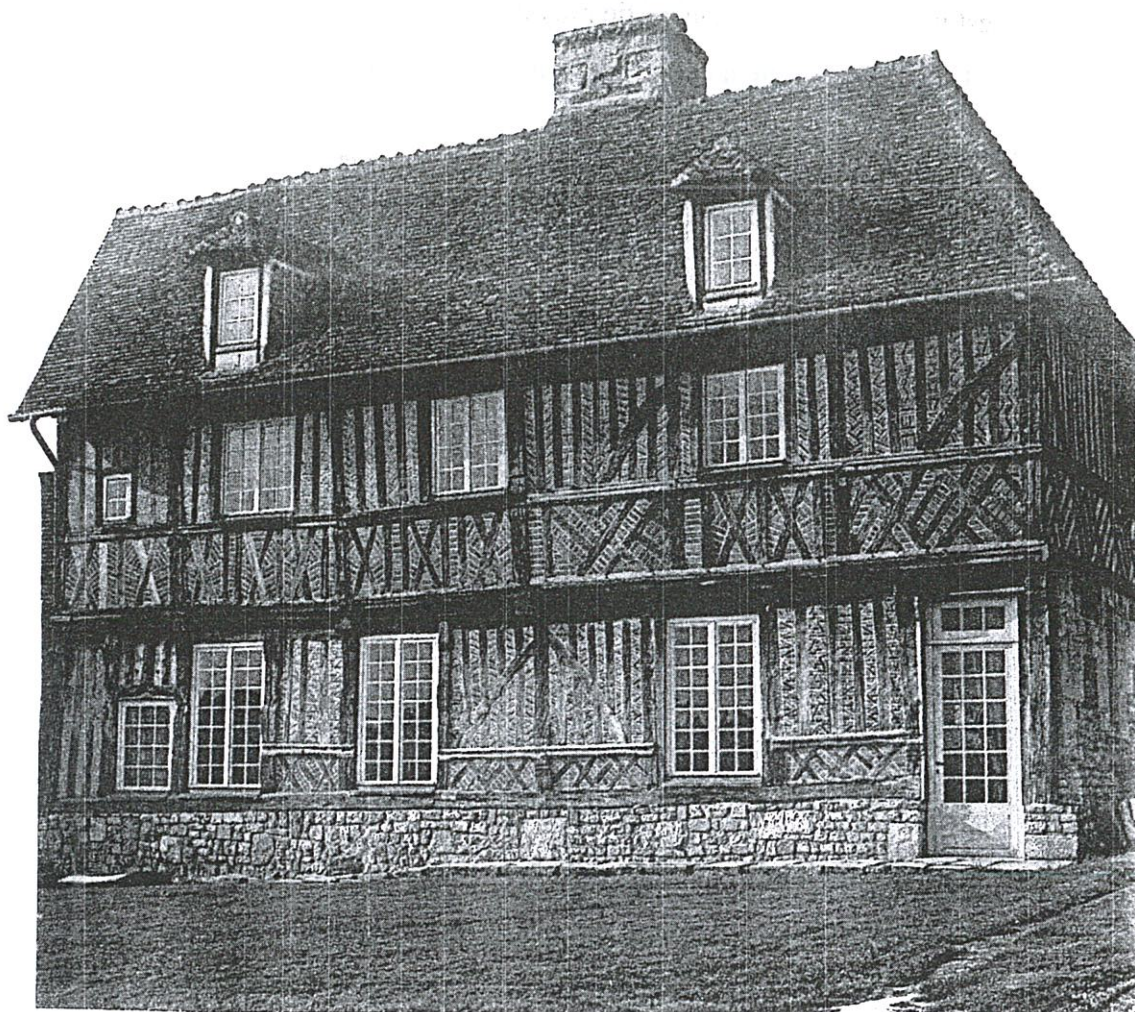
La cloche est moderne et ne contient aucuns noms intéressants.

Dans le cimetière est un if qui mesure à la partie moyenne de son tronc plus de 2 m

Charles Vasseur

(1) Les notes de Charles Vasseur peuvent être consultées à la Société historique de Lisieux.

(1) acrotère: socle placé aux extrémités ou au sommet d'un fronton pour servir de support aux statues et autres ornements.



Manoir de la Quaize

"Sortie manoirs" du 22 juin 1997

Rectificatif

Dans l'article consacré à la "sortie-manoirs" du 22 juin 1997, une malencontreuse erreur de mise en pages a rendu les textes "Manoir de Bellou" et "Manoir de la Quaize" incompréhensibles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette bétise qui nous amène à publier à nouveau les textes erronés.



le manoir de Bellou.

En avril 1853, Charles Vasseur faisait la description suivante du manoir de Bellou: (Archives Société historique de Lisieux)

" Le manoir appartient à M. de Mirville. C'est une grosse maison carrée flanquée à chaque angle d'une tourelle entourée de bâtiments épars.

La façade du sud-est est flanquée de deux tourelles ou plutôt deux pavillons carrés. Leurs bases sont en pierre de taille, le premier étage en bois avec des tuiles inclinées entre les colombages. L'arrangement de ces tuiles est combiné de manière à former une certaine variété de dessins qui ne sortent pas cependant des formes triangulaires.

Au centre l'étage supérieur forme un encorbellement d'une saillie considérable. Les sablières n'ont point de sculptures, elles n'ont pour tout ornement que des moulures d'un travail grossier. Cet étage a conservé ses fenêtres anciennes à double croix en bois.

Le pignon qui regarde l'orient est construit d'après le système général, base en pierre de marne, la partie supérieure en bois, il ne présente rien de vaillant.

La façade au nord est flanquée de deux tourelles circulaires. Celle qui garnit le pignon nord-est a son toit conique surmonté d'un fragment d'épi en terre vernissée. Cette tourelle aussi bien que sa correspondante, que la façade entière, suit l'ordonnance générale: bases en pierre de taille, partie supérieure en bois. Au centre de ce côté est une porte cintrée surmontée d'un fronton triangulaire; les fenêtres sont insignifiantes. Cette partie comme généralement toutes les bases en pierre paraissent être une reconstruction ou au moins une restauration qui remonterait seulement au XVII^e siècle tandis que le reste remonte au commencement du XVI^e siècle peut-être à la fin du XV^e siècle.

Le pignon de l'ouest est mouvementé et par la saillie circulaire de la tourelle au nord et par la forte saillie du pavillon carré du midi dont le toit pyramidal se détache complètement du grand comble.

Au fond de ce pavillon était de ce côté un puits qui est maintenant bouché.

Le colombier se trouve à l'ouest à peu de distance du manoir. Son plan est un hexagone; il est aussi en bois d'un système de construction identique. La lucarne est du côté du nord, disposition peu ordinaire mais qui trouve ici son motif dans la situation de la plaine qui s'étend de ce côté tandis que le côté opposé est rempli par des clos. Cette lucarne est surmontée d'un bel épi en terre vernissée composé de bouquets superposés, de têtes médicis entourées de leurs collerettes en coquilles etc...

Au haut du grand toit pyramidal, s'en trouve un autre d'une grande élévation dont le corps est formé de vases suivant l'usage mais autour du plus grand sont rangés des oiseaux ou pigeons tournés vers tous les points de l'horizon au haut, pour terminaison, est un pigeon, les ailes déployées, essorant comme on dirait en terme de blason.

les autres bâtiments d'exploitation sont pour la plupart anciens.

Le fief de Bellou relevait des Moutiers-Hubert et appartenait au XII^e siècle à une famille de Bellou, dont un de ses membres Guillaume de Bellou, chevalier, déclarait en 1213, posséder héréditalement le droit de patronage de l'église Sainte-Marie-de-Bellou.

Au milieu du XIII^e siècle, la seigneurie de Bellou est fractionnée en plusieurs membres de fief, possédés par les familles du Merle et Dastin.

En 1469, une portion de fief était possédée par Gervais Fourmentin et un autre par Guillaume Le Michel. C'est cette dernière famille qui fera élevé le manoir que nous avons sous les yeux.

Michel Cottin (revue Le Pays d'Auge, avril 1993) a reconnu dans ce monument cinq campagnes de construction menées de l'extrême fin du XV^e siècle aux premières années du XVI^e siècle.

1 - Le logis de bois long d'une dizaine de mètres, large de 7,50 m, divisé en six travées: deux à chaque extrémité, deux au centre axées sur un massif de cheminée central et correspondant aux anciens accès, les deux autres travées comportaient chacune une baie dont l'emplacement paraît encore dans la sablière haute du rez-de-chaussée par les trous laissés par les anciennes grilles. L'étage en encorbellement

comporte les 3 pièces de bois classiques: sablière haute du rez-de-chaussée, sablière basse d'étage et entre les deux, une entretoise moulurée dans la tête des sommiers.

2 - Allongement vers l'ouest d'une travée

3 - Construction du pavillon de bois 6,30 m x 9 m à l'Est

4 - Première extension du pavillon Est d'un peu plus d'un mètre.

5 - Physionomie actuelle du manoir entre 1560-1570.

- seconde extension du pavillon Est et ses lucarnes
- les deux tourelles de la façade nord et le mur de pierre les réunissant, le mur du pignon Ouest et enfin le pavillon Ouest.

En conclusion de son étude, Michel Cottin déclarait: "Il se confirme que ce manoir s'inscrit bien parmi les plus prestigieux monuments de l'important patrimoine du Pays d'Auge. La diversité des procédés de construction, des formes et des décors que l'on y rencontre, justifient l'intérêt esthétique qu'il a longtemps suscité mais aussi pour autant que nous puissions le déchiffrer, se révèle riche d'enseignement sur la longue utilisation d'une demeure en milieu rural."

Le manoir de la Quaize

(Notes de M. et Mme Xavier Garban)

Le manoir de la Quaize est situé à flanc de coteau, au sommet d'un petit vallon qui domine les rives de l'Orbiquet.

Bâti sur un plan rectangulaire, aux dimensions modestes, il s'élève sur 2 niveaux. Il est coiffé d'un toit à 3 versants recouvert de tuiles dont certaines ont encore leur émail d'époque jaune ou vert.

Sa construction remonte au règne de François Ier. Elle s'est faite en deux campagnes espacées de quelques années: la partie gauche correspond à la première période (1519), tandis que la partie droite s'est achevée plus tard (vers 1540).

La façade principale, orientée nord-est, est entièrement à pans de bois sur soubassement de pierres et silex. Un encorbellement sépare l'étage du rez-de-chaussée.

On remarquera d'emblée la diversité des motifs des deux allèges: celle du rez-de-chaussée, rare en Pays d'Auge, forme un ruban continu de croisillons; celle de l'étage dessine un balcon en trompe-l'oeil, au canage compliqué à droite, et à la verticalité simplement ponctuée de croix de Saint-André, à gauche.

Tandis que la deuxième période de construction, à droite, a seulement enrichi les poteaux avec des chapiteaux aux motifs variés, la construction primitive possède en revanche un décor très soigné. De nombreux motifs, qui caractérisent la Renaissance en Pays d'Auge, sont sculptés sur chacun des bois de l'ossature: rageurs et feuillages sur les entretoises de l'encorbellement et sur les sablières du toit, rectangles en doucine et talon centrés de losange sur les poteaux de l'entrée. Les peintures récentes font maintenant ressortir le coup de ciseau original du sculpteur que les intempéries avaient quelque peu effacé.

Mais la principale originalité de cette façade est l'entre-colombage fait de briquettes vernissées du Pré d'Auge, de couleurs vertes et brunes, disposées en alternance, avec des thèmes extrêmement variés. Ce souci de polychromie est sans doute unique dans la région. Dans sa "Statistique Monumentale du Calvados", l'archéologue Arcisse de Caumont le décrit comme un rare spécimen des constructions domestiques du début du XVI^e siècle.

Le pignon et la façade arrière, plus sobres, sont bâtis jusqu'à l'étage en échiquiers de pierres et de briques percé de quelques fenêtres étroites disposées irrégulièrement. Ce rez-de-chaussée est surmonté d'un colombage vertical, interrompu à la hauteur des fenêtres par une simple sablière et par des colombes en écharpe.

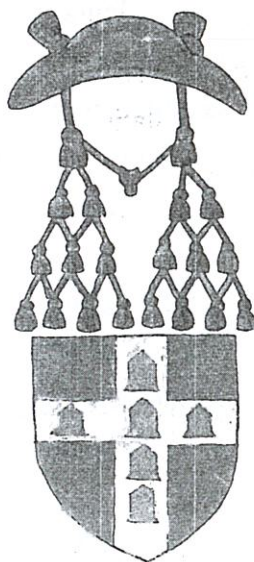
Les fenêtres sont toutes de tailles et de formes différentes: 2 sont avec des meneaux cruciformes sculptés et finement moulurés; celle du pignon, à montants chanfreinés, voisine avec une petite ouverture. On peut également observer, à l'extrémité de la construction, un grand croisillon qui marque l'ouverture sur d'anciennes latrines.

Les sculptures reprennent les mêmes motifs que ceux de la façade principale, mais elles ont subi les inévitables blessures du temps. Sur le poteau du milieu, on remarquera, à l'étage, un blason surmonté d'un chapeau d'évêque. Il s'agit des armoiries de Monseigneur Jacques d'Annebault, évêque du diocèse de Lisieux de 1539 à 1560. Cette décoration, qui honore le diocèse dont dépend le fief, permet de dater la fin de la construction avant 1547, date à laquelle il fut nommé cardinal.

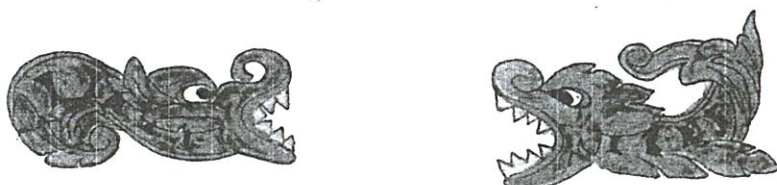
Le manoir, élevé probablement sur l'emplacement d'une construction plus ancienne comme le prouvent les dépendances en contre-bas dont certaines parties sont antérieures au XVI^e siècle, fut la demeure de Sylvain de Fatouville, seigneur du fief, dont on peut voir les armoiries reproduites sur le blason à gauche de la porte de la façade principale.

Armoiries de Jacques d'Annebault
Evêque de Lisieux de 1539 à 1560, cardinal en 1543.

"Sur champ de gueules chargé d'une croix d'argent vairée d'azur".



Décors sculptés de l'entretoise de l'encorbellement.



Courrier des lecteurs

Mme Denise Dujardin

Caen

Un voyage à Caen vers 1920

Je me souviens de mes voyages de Branville à Caen avec la Clément-Bayard, la voiture torpedo dont nous étions très fiers, bleu marine avec des courroies qui retenaient la capote, jusqu'aux phares en cuivre qui fonctionnaient à l'acétylène.

Il n'y avait pas de démarreur, la voiture partait à la manivelle et il était très difficile de la mettre en route. La capote était percée d'ouvertures obturées par du mica; naturellement, pas de chauffage.

Les routes étaient très mauvaises, pleines de nids de poule et mon père veillait à marcher au milieu pour éviter les clous des sabots qui étaient sur le bord de la route. Je vois encore papa, avec son cache-poussière, lever la voiture avec le cric, défaire la roue, démonter le pneu pour avoir la chambre à air, la gonfler et profiter de l'eau des fossés pour chercher le trou.

Quand nous arrivions aux environs de Caen, il fallait s'arrêter à l'octroi pour déclarer les produits que nous aurions pu transporter. La circulation dans Caen était périlleuse car il fallait éviter les tramways. A la nuit tombante, on voyait les allumeurs de réverbères avec leur queue de rat.

Papa achetait "quelquefois" des éclairs au chocolat chez Stiffler. Pour combattre le froid, nous avions des anciennes couvertures de voiture à cheval avec un côté cuir. Je me souviens, pour les premières rentrées à la pension, des grandes malles sur des porte-bagages.

Ma mère astiquait les phares en cuivre.

Jean DENIS

Berville

Estimation du pressoir du presbytère de Saint-Georges-en-Auge en 1825

Aujourd'hui deux mars mil huit cent vingt cinq, je, Jean Baptiste Angerville, entrepreneur de bâtiments patenté, demeurant à Boissé, canton de Saint-Pierre-sur-Dives, arrondissement de Lisieux, soussigné, de la réquisition de M. le Maire de Saint-Georges-en-Auge, me suit transporté sur la dite commune pour faire l'estimation d'un bâtiment à usage de pressoir placé sur la cour du presbytère de la dite commune et j'ai remarqué que le bois dont est construit ce bâtiment ainsi qu'une partie du soliveau et du chevron est en chêne et le surplus des soliveaux et des chevrons est en bois blanc.

Ce bâtiment de la longueur de huit mètres quarante centimètres, sur une largeur de cinq mètres quatre-vingt cinq centimètres et quatre mètres de hauteur d'arase.

D'après l'observation que M. le Maire m'a faite que la cave qui est construite doit rester close, je n'ai estimé que les parois des deux côtés et du bout vers le Levant, et les ai portées à la somme de quatre cents francs

ci 400 f

J'ai estimé le moulage et la meule en bois à cent cinquante francs

ci 150 f

L'étreignant tel qu'il se contient avec la cuve à deux cent vingt francs

ci 220 f

La couverture en paille, sans réserve de ce qui sera nécessaire pour couvrir la demie croupe qu'il faudra faire au bout de la cave à cinquante francs

ci 50 f

Total de l'estimation

ci 820 f

La terre du plancher et hourdage et la pierre de la maçonnerie ayant été réservée pour la réparation future de l'église ne font point partie de l'estimation

De tout ce que dessus j'ai rédigé le présent procès verbal le jour, mois et an susdits.